

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE TROIS AVRIL A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil, 1 rue de Nogent à Laigneville, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

Présents : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Didier DEBUIRE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER, Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, , Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Vanessa CHAMAND, Marie Noëlle GOURBESVILLE, Laëtitia COQUELLE, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

Absents : Messieurs Jean-François CROISILLE, (pouvoir à Gérard LAFITTE), Thierry BALLINER Christophe TETU, Sébastien RABINEAU , Mesdames, Isabelle TOFFIN, Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN, Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI).

Monsieur Gérard LAFITTE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Points d'informations – Conseil communautaire du 03 avril 2023

Approbation du dernier procès-verbal

ADMINISTRATION GENERALE

1. Démission d'élus communautaires

FINANCES / MARCHES

2. Budget primitif 2023 – Budget principal
3. Budget primitif 2023 – Budget eau
4. Budget primitif 2023 – Budget assainissement
5. Budget primitif 2023 – Budget SPANC
6. Adoption des clés de répartition des charges sur les différents budgets
7. Attribution des subventions aux associations : Recyclerie et Amicale du personnel
8. Vote du montant de la redevance spéciale
9. Vote des taux 2023
10. Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
11. Fixation de la taxe GEMAPI au titre de l'année 2023

RESSOURCES HUMAINES

12. Modification du tableau des emplois

MOBILITE

13. Service de location : «VELODORE» : demande de subvention au SMTCO

EAU / ASSAINISSEMENT

14. Création d'un tarif dans le cadre de la création du lotissement Oise Habitat situé Sentier Courtil
Tartron à Bailleval

FINANCES

15. Demande de subvention auprès de la Région – programmation 2023-2024

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 est approuvé à l'**unanimité**.

DEL 03-04-2023/01 - DÉMISSION D'ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Par courrier du 14 mars 2023, Madame Valérie Menn a fait part de sa démission de son mandat de conseillère communautaire.

Par courrier du 24 mars 2023, Monsieur Christophe Tétu a fait part de sa démission de son mandat de conseiller communautaire.

Il convient donc de pourvoir à leur remplacement respectif.

Conformément à la réglementation en vigueur (article L 273-10 du Code électoral), le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller doit être désigné. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Monsieur le Président prend acte des démissions de ces élu.e.s et informera les élu.e.s remplaçants concerné.e.s.

Madame Valérie MENN sera remplacée par Madame Dorothee PIERARD.

Monsieur Christophe TETU sera remplacé par Monsieur Salim BACHIR.

Monsieur TETU Christophe
18 rue du grand Aulnois
60140 BAILLEVAL
06.07.32.60.74

Reçu le
27 MAR. 2023

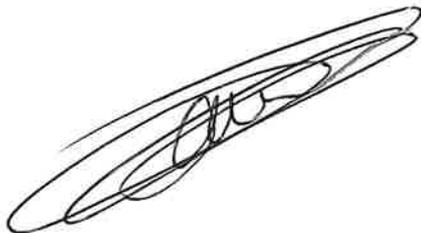
Monsieur le Président,

Pour faire suite à notre dernier entretien téléphonique, je vous présente ma démission en tant qu'élus communautaire.

Respectueusement,

Christophe TETU.

A Bailleval, le vendredi 24 mars 2023.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CTETU', enclosed within a large, loopy oval scribble.

Madame MENN Valérie
90 avenue Albert 1^{er}
60140 LIANCOURT



Liancourt, le 14 mars 2023

Monsieur FERREIRA Olivier
Président de la CCLVD
1 rue de Nogent
60290 LAIGNEVILLE

Monsieur le Président,

Elue de la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée de 2001 à 2008 puis de 2014 à ce jour, je vous adresse par la présente ma démission du conseil communautaire à compter de la réception de cette lettre.

En effet, la dernière réunion du conseil communautaire qui s'est déroulée le 13 mars dernier n'a pas été conforme à l'idée que je me faisais de la démocratie et surtout du respect des personnes.

Je ne souhaite pas poursuivre mon engagement en tant qu'élue communautaire compte tenu de la dureté et de la froideur de vos propos lors du premier point à l'ordre du jour sur la création de la ZAC du Marais à Mogneville. Je ne remets pas en cause le fonds de votre argumentation concernant le conflit d'intérêt mais bien la forme que vous avez choisie pour me signifier cette interdiction de prendre part au vote mais également aux discussions. Cette décision aurait pu m'être communiquée en amont afin d'éviter ce déballage public quant à mon statut d'épouse, propriétaire ou non du terrain situé sur l'emprise de la ZAC, héritière ou non dudit terrain et de la présence d'un éventuel contrat de mariage ! Ces informations ne relèvent pas de la sphère publique mais privée. J'ai mené bien des combats politiques et jamais je ne me suis sentie humiliée de la sorte.

Votre fonctionnement est incompatible avec le nécessaire respect que chacun est en droit d'attendre au sein de la vie publique. J'ai toujours été une élue de conviction, fidèle à ses valeurs, honnête et loyale et ce 13 mars, une ligne rouge a été franchie à mon égard.

Je compte sur votre sens républicain afin de faire en sorte que Xavier DARCHE, conseiller municipal de la liste "Autour de ses forces citoyennes, Liancourt Avance avec Roger Menn et ceux qui font vivre notre ville", présent sur la liste des candidats au conseil communautaire lors des élections du 15 mars 2020, puisse siéger dès la prochaine réunion de la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Valérie MENN

ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

Liste des candidats au conseil municipal

1. **Roger MENN**, 64 ans
Directeur de l'Aménagement numérique départemental
2. **Laëtitia KRASMIK**, 39 ans
Maire de Liancourt, Président de Oise Habitat
3. **Sébastien RABINEAU**, 34 ans
Cadre au Ministère des Finances
4. **Valérie MENN**, 46 ans
Attachée d'Administration d'État
5. **Thierry BALLINER**, 63 ans
Retraité de l'IGN
6. **Mirjana JAKOVJEVIC**, 57 ans
Secrétaire médicale
7. **Yves NEMBRINI**, 70 ans
Retraité de l'industrie métallurgique
8. **Adeline MESTRE**, 61 ans
Commerçante
9. **Michel BIRCK**, 73 ans
Commercial retraité
10. **Laëtitia ROULET**, 39 ans
Conseillère en recrutement
11. **Xavier DARCHE**, 48 ans
Conducteur de matériel de collecte
12. **Isabelle FRILLAY**, 48 ans
Gestionnaire administrative
13. **Jean MARGET**, 61 ans
Enseignant spécialisé
14. **Dorothée PIERARD**, 37 ans
Assistante de vie scolaire
15. **Yannick OUTERLEYS**, 46 ans
Aide-soignant
16. **Christelle DELVAL**, 46 ans
Aide-soignante

Liste des candidats au conseil communautaire

17. **Didier DUCHAUSOY**, 63 ans
Retraité
18. **Anne THELOT**, 52 ans
Animatrice en centre de loisirs
19. **Jean-Charles MAILLARD**, 66 ans
Retraité
20. **Laurence GEFFROY**, 53 ans
Conseillère dédiée aux entreprises
21. **Elie GIVELET**, 28 ans
Paysagiste
22. **Chantal ROMO**, 65 ans
Retraitée
23. **Stéphane GRAS**, 50 ans
Directeur d'un site hôtelier
24. **Émilie LELONG**, 34 ans
Assistante sociale
25. **Patrick GOSSET**, 64 ans
Ambulancier retraité
26. **Adeline VERMAND**, 30 ans
Coiffeuse à domicile
27. **Bertrand CAPEL**, 46 ans
Chef d'entreprise
28. **Françoise PIERRON**, 65 ans
Retraitée
29. **Stéphane DELUNEL**, 41 ans
Professeur d'EPS
30. **Claire COP**, 47 ans
Assistante maternelle agréée
31. **Vincent MARTIN**, 37 ans
Conseiller en vente
1. **Roger MENN**, Vice-président de la Communauté de Communes du Liancourtois
2. **Laëtitia KRASMIK**
3. **Sébastien RABINEAU**, Conseiller communautaire
4. **Valérie MENN**, Conseillère communautaire
5. **Thierry BALLINER**, Conseiller communautaire
6. **Mirjana JAKOVJEVIC**, Conseillère communautaire
7. **Yves NEMBRINI**, Conseiller communautaire
8. **Laëtitia ROULET**
9. **Xavier DARCHE**
10. **Dorothée PIERARD**
11. **Yannick OUTERLEYS**
12. **Christelle DELVAL**



autour de ses forces citoyennes
Liancourt avance
 avec Roger Menn et ceux qui font vivre notre ville

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEL 03-04-2023/02 - BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président informe que le Conseil communautaire s'est réuni le 13 MARS 2023 pour la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Aussi, Monsieur le Président demande de bien vouloir voter le BUDGET PRIMITIF 2023 - PRINCIPAL, par chapitre, qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	LIBELLES	BP 2023
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	3 763 480,00
012	Charges de Personnel & frais assimilés	3 802 900,00
014	Atténuation de produits	2 313 620,00
022	Dépenses imprévues	-
023	Virement à la section d'investissement	1 897 994,76
042	Opérations d'ordre entre section	1 017 805,00
65	Autres charges de gestion courante	1 683 806,00
66	Charges financières	133 100,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat	150 000,00
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 769 705,76
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	2 097 994,76
013	Atténuation de charges	15 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	55 780,00
70	Produits des services, du domaine	1 417 318,00
73	Impôts et Taxes	9 336 588,00
74	Dotations, subventions, participations	1 715 025,00
75	Autres produits de gestion courante	121 200,00
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	10 800,00
78	Reprise sur provisions et dépréciations	-
79	Transfert de charges	-
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 769 705,76

SECTION D'INVESTISSEMENT

CH.	LIBELLES	BP 2023
DEPENSES		
001	Solde d'exécution d'invest. reporté	3 956 341,48
020	Dépenses imprévues invest.	
040	Opérations d'ordre entre section	55 780,00
041	Opérations Patrimoniales	300 000,00
13	Subventions d'investissement	
16	Remboursements d'emprunts & dettes	330 000,00
20	Immobilisations Incorporelles	254 812,88
204	Subventions d'investissement	192 247,15
21	Immobilisations Corporelles	1 868 713,40
23	Immobilisations en cours	3 812 110,49
27	Avance trésorerie	-
4581	Opérations pour compte de tiers	282 000,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 052 005,40
RECETTES		
001	Excédent investissement reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 897 994,76
024	Produits des cessions	
040	Opérations d'ordre entre section	1 017 805,00
041	Opérations Patrimoniales	300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	900 000,00
106	Réserves	-
1068	Excédents de fonctionnement	2 058 933,24
13	Subventions d'investissement	4 584 822,40
16	Emprunts & dettes assimilées	
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 450,00
20	Frais d'études	-
204	Subventions d'investissement	-
21	Immobilisations Corporelles	-
23	Immobilisations en cours	-
4582	Opérations pour compte de tiers	282 000,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 052 005,40

Le Président propose également que le Conseil communautaire l'autorise à faire des virements des crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5% en section de fonctionnement et en section d'investissement., conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Le budget fait l'objet d'une reprise anticipée du résultat telle qu'indiquée dans la note explicative.

Note explicative

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens et aux élus de comprendre les enjeux financiers de leurs collectivités et de leurs établissements publics.

Le projet de budget 2023 du budget principal a été établi selon le rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil communautaire et établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et en continuant d'assurer la qualité des services rendus.

La présente note a pour vocation de présenter de manière synthétique le budget primitif du budget principal.

Ainsi ce budget primitif répond aux exigences de la réglementation en vigueur concernant les instructions comptables et budgétaires de la nomenclature M57.

La Communauté de Communes du Liancourtois a opté pour un changement de nomenclature au 1^{er} janvier 2023 (changement obligatoire au 1^{er} janvier 2024) ; passage de la M14 à la M57.

La Communauté de Communes du Liancourtois compte quatre budgets, le budget principal (présenté ci-dessous), ainsi que trois budgets annexes présentés dans les points suivants.

Il est tout d'abord important d'indiquer qu'une reprise anticipée des résultats est appliquée. Le résultat de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, les restes à réaliser et la prévision d'affectation de résultat ont été inscrits dans le budget primitif. L'affectation de résultat prévisionnel est de **2 097 994,76 €**.

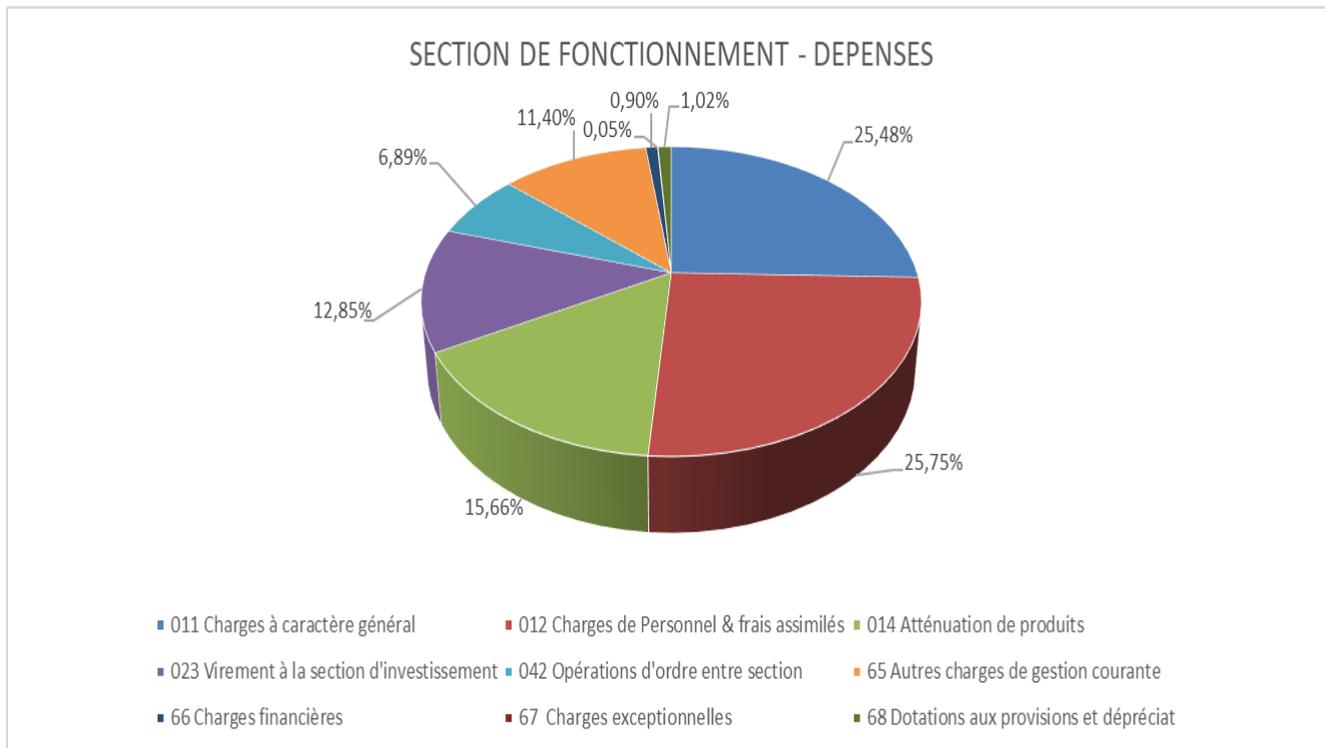
Le budget principal de la Communauté de Communes du Liancourtois totalise **25 821 711,16 €** (en 2022, il s'élevait à 24 389 925,68 €).

S'agissant de la **section de fonctionnement** (14 769 705,76 € - contre 13 210 484,58 € en 2022), l'objectif reste identique aux années précédentes pour les compétences historiques, c'est-à-dire que les dépenses de fonctionnement doivent rester maîtrisées tout en absorbant l'augmentation des charges énergétiques notamment.

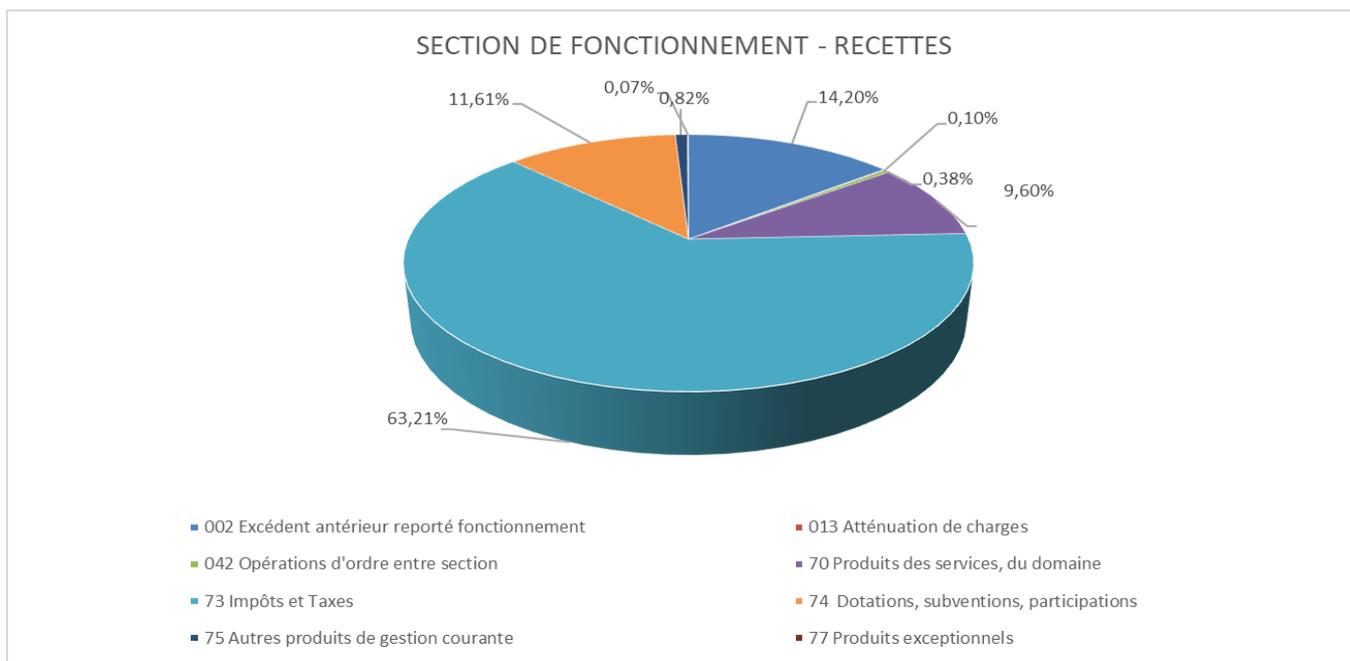
Les dépenses d'investissement restent importantes (principalement fin du paiement des travaux de la maison de santé pluridisciplinaire, de rénovation de la piscine principalement, travaux liés à la mobilité et travaux d'eaux pluviales, réalisation d'un pumphack au Parc Chédeville).

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Données graphiques :

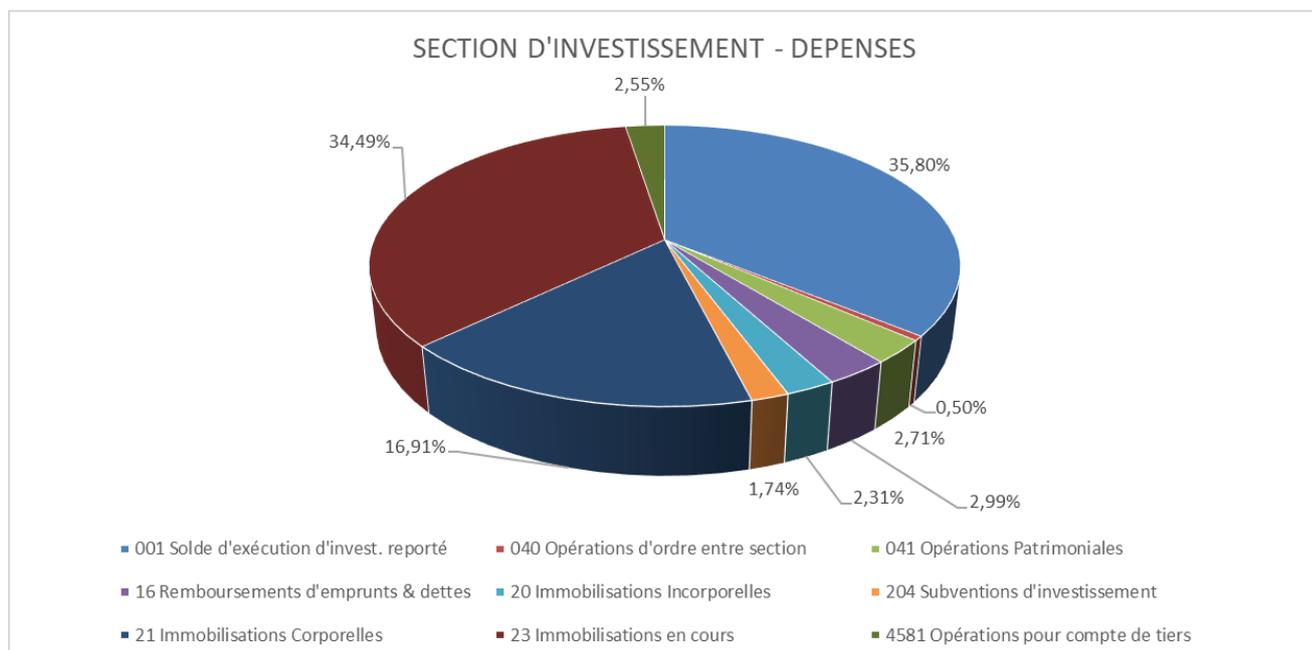


Le chapitre le plus important en dépenses de fonctionnement correspond aux charges de personnel avec environ 25,75 % (25.28 % en 2022) des dépenses totales. Les charges à caractère générale représentent 25,48 % des dépenses de fonctionnement (25.09 % en 2022).



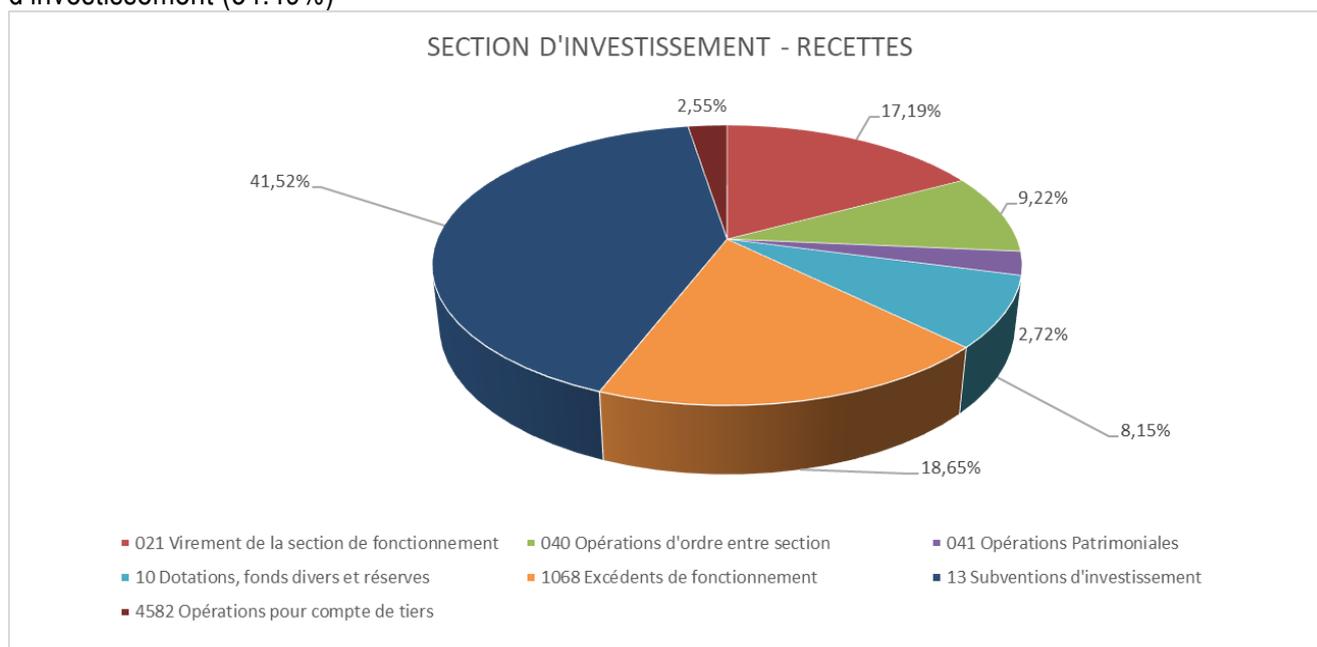
Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les impôts et taxes couvrent 63.21 % (64,81 % en 2022) des recettes de la section de fonctionnement. De plus, l'excédent antérieur reporté représente 14,20 % (11,85 % en 2022) des recettes.



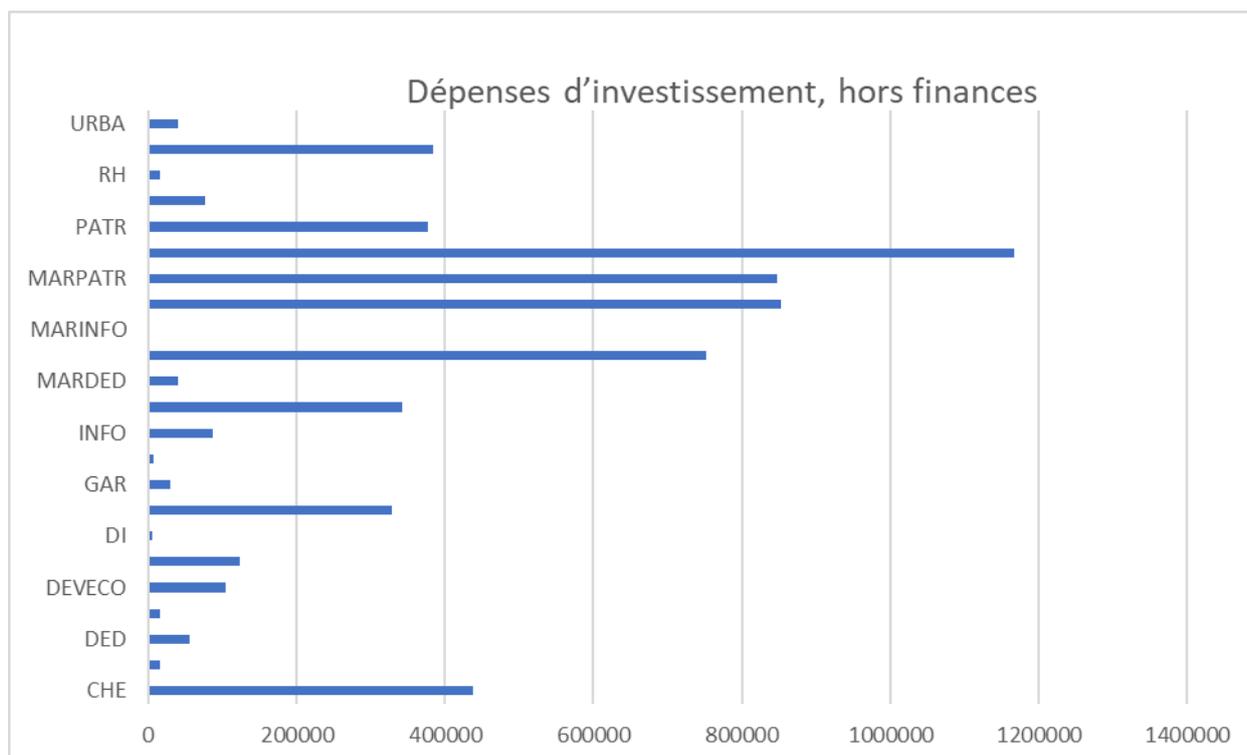
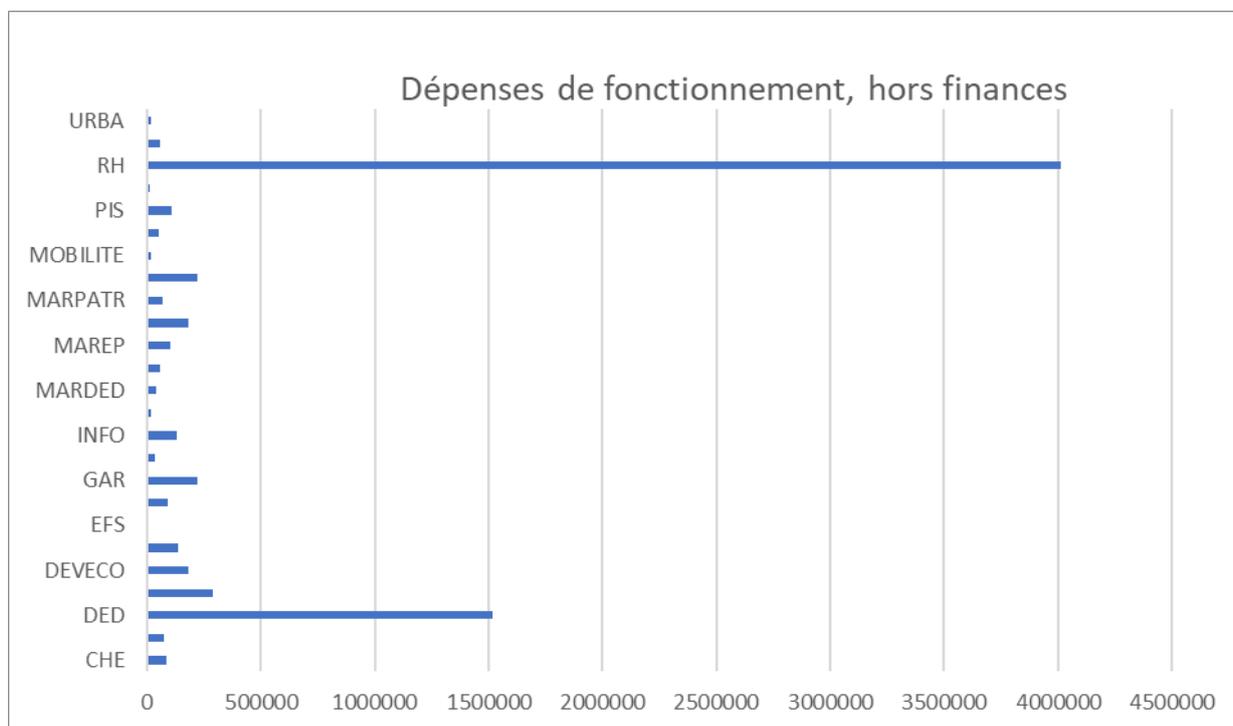
Concernant la **section d'investissement** (11 052 005,40 € – contre 11 179 441,10 € en 2022 et 6 612 343.34 € en 2021), ce montant permet de continuer les investissements nécessaires à l'EPCI et notamment les travaux concernant le réseau d'eau pluvial (environ 1,2 millions d'euros TTC de dépenses prévus en 2023), mais également les investissements pour le parc Chédeville (environ 770 K€), la fin des travaux de la piscine, de la maison de santé et des travaux liés à la mobilité.

Les travaux en cours représentent la dépense d'investissement la plus importante des dépenses d'investissement (34.49%)



Les recettes de la section d'investissement proviennent principalement des subventions d'investissements liées aux travaux de rénovation de la piscine, de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et de la construction de l'aire de lavage pour 2 270 K€ (report des subventions non perçues en 2022).

Dépenses par gestionnaires de crédits / par service :



Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Etat de la dette par prêteur et par emprunt en 2023 (en euros)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2023						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Nominal	Capital restant dû au 01/01/2023	Annuité de l'exercice		
					Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)
163 Emprunts obligataires (Total)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)			6 560 000,00	4 313 973,22	325 144,57	35 098,18	0,00
1641 Emprunts en euros (total)			6 560 000,00	4 313 973,22	325 144,57	35 098,18	0,00
70000278040	Crédit Agricole	19/12/2003	1 360 000,00	103 455,48	103 455,48	3 154,88	
MON503435EUR	La banque postale	19/06/2015	1 700 000,00	1 130 517,74	81 689,09	19 139,91	
MON525495EUR	Société de Financement Local	25/10/2018	3 500 000,00	3 080 000,00	140 000,00	12 803,39	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)			30 500,00	20 333,35	2 033,33	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)			30 500,00	20 333,35	2 033,33	0,00	0,00
00412	Caisse d'Allocations Familiales		30 500,00	20 333,35	2 033,33	0,00	
Total général			6 590 500,00	4 334 306,57	327 177,90	35 098,18	0,00

Le Président rappelle les deux gros chantiers prévus à Laigneville et Liancourt. Ils seront autofinancés. Seront financés le pumtrack et la liaison douce entre la piscine et le parc Chédeville.

Une subvention régionale d'environ 25% est attendue à laquelle s'ajouteront des aides complémentaires du Département et de l'Etat (à l'étude).

Il rappelle également qu'aucune augmentation des impôts locaux n'est prévue.

Seule une augmentation de la TEOM sera effectuée. Cette TEOM ne finance que partiellement le service de collecte.

M. LAFITTE informe de l'inscription de dépenses imprévues à hauteur de 7.5% au budget.

Les 4 millions de résultat cumulé sont le signe d'une bonne gestion.

Il informe l'assemblée qu'un emprunt arrive à terme et que la capacité de désendettement de notre intercommunalité est de moins de 2 ans, là encore, le signe d'une gestion saine.

Mme VAN ELSUWE demande si l'intercommunalité pourra profiter de financements dans le cadre du Fonds Vert. 160 projets ont déjà été sélectionnés.

Le Président indique que la Vallée dorée n'a pas encore déposé de dossier. Il précise que le taux de subventionnement n'est pas donné donc qu'il est compliqué de se projeter.

Mme GARNIER informe de la complexité à monter les dossiers Fonds Vert.

POUR : 26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, vote le budget primitif 2023 – Budget Principal.

DEL 03-04-2023/03 - BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET EAU

Monsieur le Président informe que le Conseil communautaire s'est réuni le 13 MARS 2023 pour la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir voter le BUDGET PRIMITIF 2023 EAU, par chapitre, ce dernier s'équilibre de la manière suivante :

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SECTION D'EXPLOITATION

Chap.	LIBELLES	BP 2023
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 381 384,00
012	Charges de Personnel & frais assimilés	1 376 276,00
014	Atténuation de produits	350 000,00
022	Dépenses imprévues	-
023	Virement à la section d'investissement	2 656 055,00
042	Opérations d'ordre entre section	496 400,00
65	Autres charges de gestion courante	220 000,00
66	Charges financières	156 000,00
67	Charges exceptionnelles	210 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat	300 000,00
	DEPENSES D'EXPLOITATION	7 146 115,00
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	3 747 626,80
013	Atténuation de charges	90 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	41 500,00
70	Produits des services, du domaine	3 186 888,20
73	Impôts et Taxes	-
74	Dotations, subventions, participations	32 800,00
75	Autres produits de gestion courante	22 300,00
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	25 000,00
78	Reprise sur provisions et dépréciations	-
79	Transfert de charges	-
	RECETTES D'EXPLOITATION	7 146 115,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CH.	LIBELLES	BP 2023
DEPENSES		
001	Solde d'exécution d'invest. reporté	187 848,85
020	Dépenses imprévues invest.	-
040	Opérations d'ordre entre section	41 500,00
041	Opérations Patrimoniales	-
13	Subventions d'investissement	-
16	Remboursements d'emprunts & dettes	284 000,00
20	Immobilisations Incorporelles	145 480,20
204	Subventions d'investissement	-
21	Immobilisations Corporelles	863 182,00
23	Immobilisations en cours	2 164 996,32
27	Avance trésorerie	
4581	Opérations pour compte de tiers	50 000,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 737 007,37
RECETTES		
001	Excédent investissement reporté	-
021	Virement de la section de fonctionnement	2 656 055,00
024	Produits des cessions	-
040	Opérations d'ordre entre section	496 400,00
041	Opérations Patrimoniales	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
1064	Réserves	-
1068	Excédents de fonctionnement	247 748,17
13	Subventions d'investissement	286 804,20
16	Emprunts & dettes assimilées	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-
20	Frais d'études	-
21	Immobilisations Corporelles	-
23	Immobilisations en cours	-
4582	Opérations pour compte de tiers	50 000,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 737 007,37

Le budget fait l'objet d'une reprise anticipée du résultat telle qu'indiquée dans la note explicative.

Note explicative

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens et aux élus de comprendre les enjeux financiers de leurs collectivités et de leurs établissements publics.

Les projets de budgets 2023 des budgets annexes ont été établis selon le rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil communautaire et établis avec la volonté de maîtriser les dépenses d'exploitation, tout en maintenant un niveau optimal des investissements et en continuant d'assurer la qualité des services rendus, et ce sans recourir à un nouvel emprunt.

La présente note a pour vocation de présenter de manière synthétique le budget primitif du budget annexe de l'eau, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur concernant les instructions comptables et budgétaires de la nomenclature M49.

Il est tout d'abord important d'indiquer qu'une reprise anticipée des résultats est appliquée. Le résultat de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, les restes à réaliser et la prévision d'affectation de résultat ont été inscrits dans le budget primitif. L'affectation de résultat prévisionnel est de **3 747 626,80 €**.

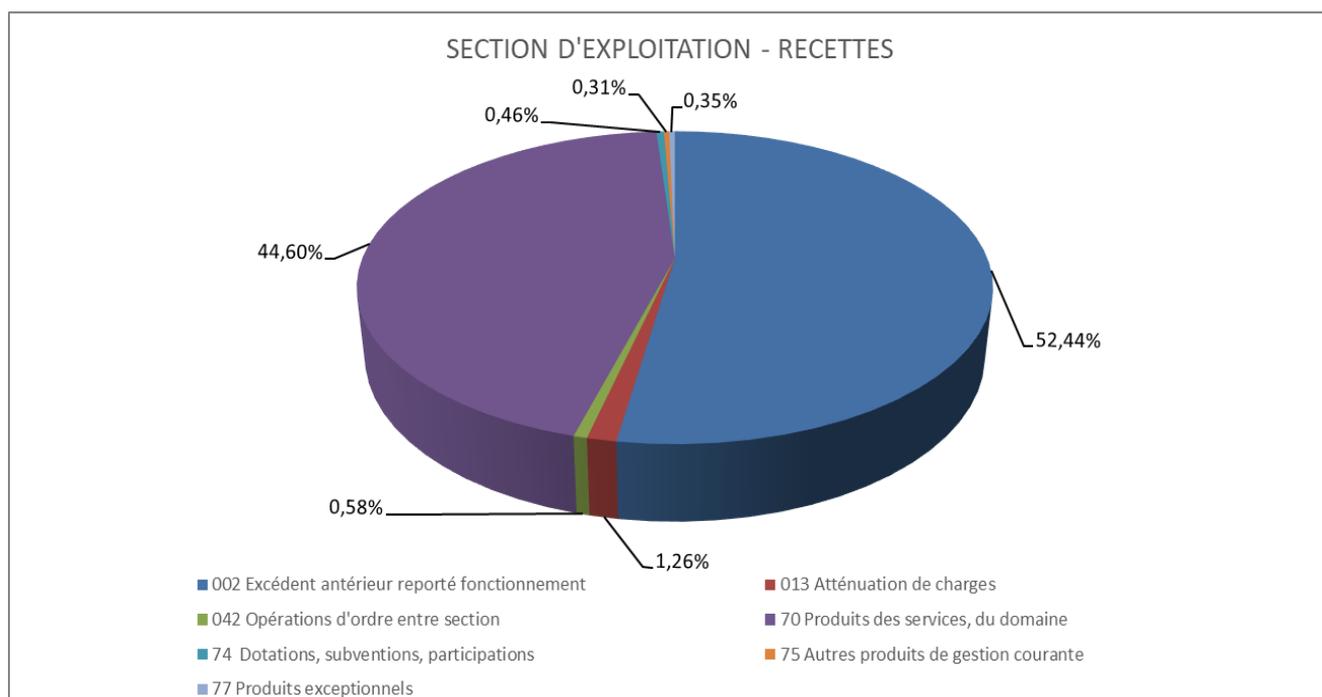
Le budget de l'Eau de la Communauté de communes du liancourtois totalise **10 883 122,37 €** (10 365 996,62 € en 2022, soit 517 125,75 € en plus).

S'agissant de la **section d'exploitation** (7 146 115,00 € - contre 6 832 403,25 € en 2022), le but est de contenir les dépenses d'exploitation, tout en tenant compte de l'augmentation des charges à caractère général ainsi que des charges de personnel.

Le chapitre le plus important en dépenses réelles d'exploitation correspond au virement à la section d'investissement, avec 37,17 % des dépenses d'exploitation (en 2022, ce chapitre représentait 37.50 % des dépenses d'exploitation).

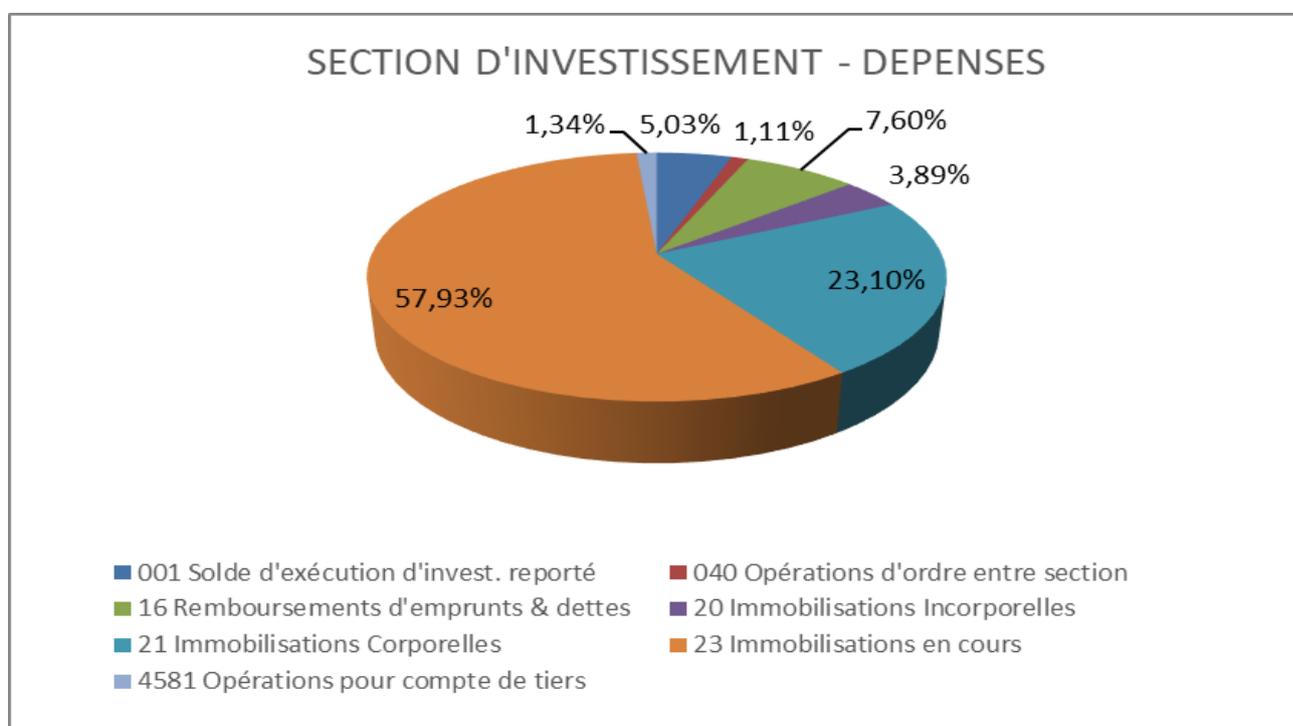
Les charges à caractère général sont le deuxième chapitre de dépenses de cette section avec 19,33 % (contre 21,17 % en 2022) ; puis les charges de personnels et frais assimilés avec 19,26 % (18,01% en 2022)

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



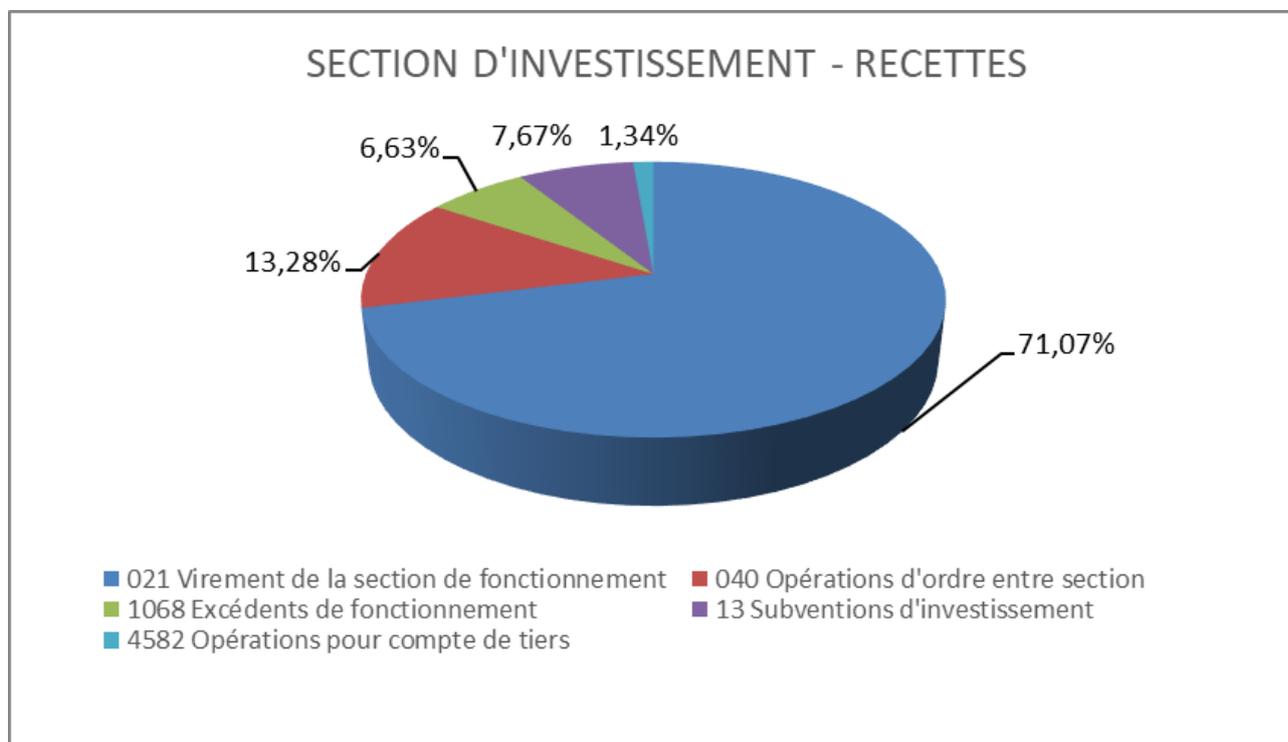
Les produits des services (facturation de l'eau) couvrent 44,60 % (47,99 % en 2022) des recettes totales de la section d'exploitation

Concernant la **section d'investissement** (3 737 007,37 € - contre 3 533 593,37 € en 2022), ce montant permet de maintenir les immobilisations à hauteur de 3 028 178,32 € (2 850 196,09 € en 2022) et d'effectuer les travaux nécessaires à la réhabilitation ou à la création de réseaux.



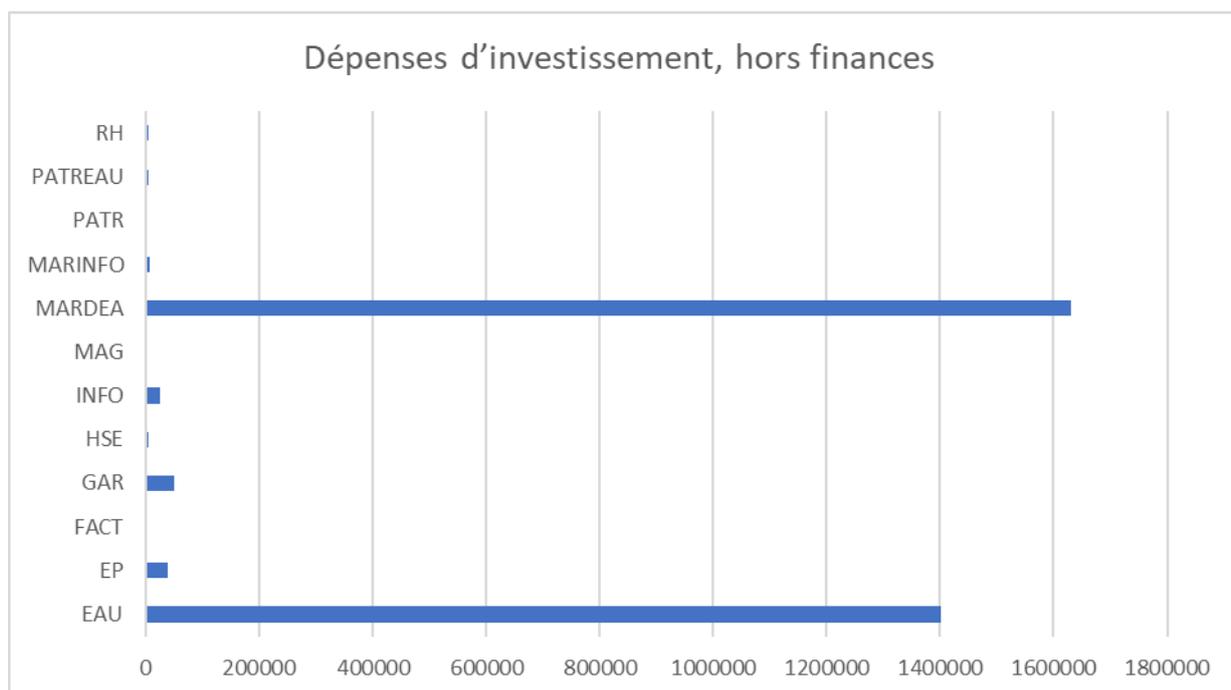
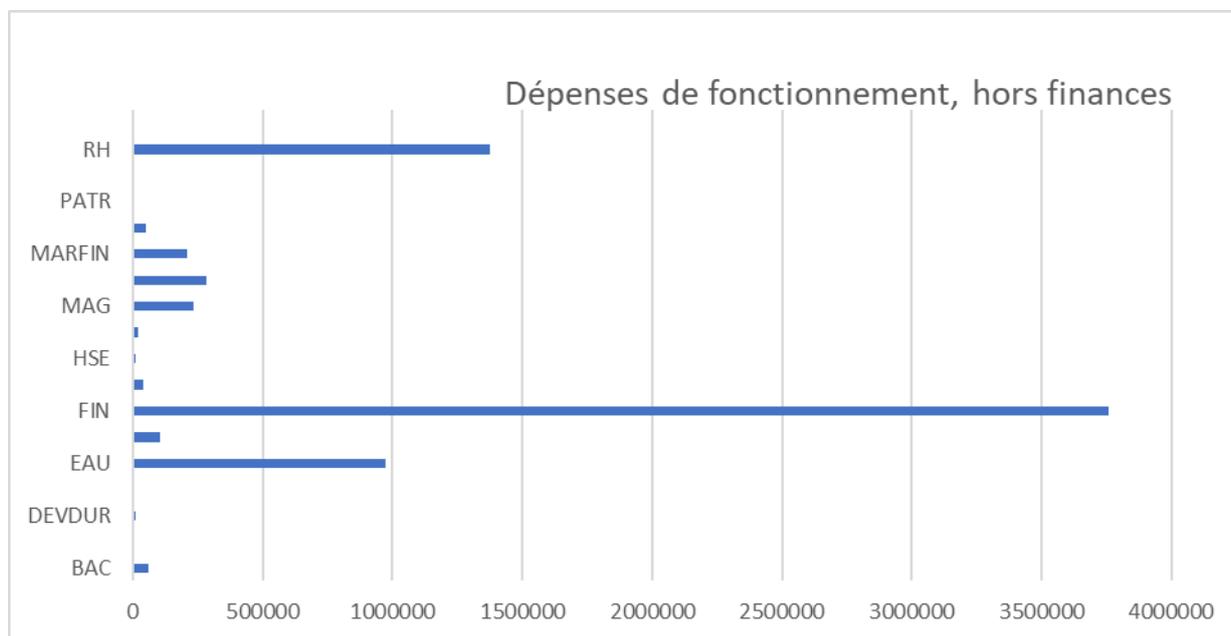
Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les travaux correspondent aux dépenses les plus importantes du total des dépenses d'investissement (comptes 20, 21 et 23) soit 86,06 %.



Le virement de la section d'exploitation correspond à la dépense la plus importante du budget eau soit 71,07 % (72,51 % en 2022).

Les dépenses par gestionnaires de crédits / par service :



Etat de la dette par emprunt et par prêteur en 2023 (en euros)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Nominal	Capital restant dû au 01/01/2023	Annuité de l'exercice		
					Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)
163 Emprunts obligataires (Total)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)			6 270 458,00	3 296 686,38	259 922,20	146 474,43	0,00
1641 Emprunts en euros (total)			6 270 458,00	3 296 686,38	259 922,20	146 474,43	0,00
1236699	Caisse des Dépôts et Consignations	07/12/2012	1 000 000,00	366 666,54	66 666,68	17 396,82	
5028639	Caisse des Dépôts et Consignations	03/09/2013	350 000,00	247 916,55	11 666,68	7 225,46	
MIN223093EUR/001	Dexia	25/08/2004	2 998 252,00	1 449 155,34	99 941,72	67 760,50	
MIN223093EUR/002	Dexia	25/08/2004	1 338 826,00	957 014,03	39 140,78	42 694,07	
MON522310EUR	Société de Financement Local		233 380,00	110 387,03	17 004,55	4 559,59	
MON522311EUR	Société de Financement Local	19/06/2013	350 000,00	165 546,89	25 501,79	6 837,99	
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)			347 624,00	33 450,99	23 764,59	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)			347 624,00	33 450,99	23 764,59	0,00	0,00
1003279	Agence de l'Eau Seine Normandie	17/01/2008	117 564,00	7 837,60	7 837,60	0,00	
1006755	Agence de l'Eau Seine Normandie	10/09/2008	74 423,00	4 961,53	4 961,53	0,00	
10016641/01	Agence de l'Eau Seine Normandie	23/11/2007	119 313,00	8 543,86	8 543,86	0,00	
10301101	Agence de l'Eau Seine Normandie	25/10/2012	36 324,00	12 108,00	2 421,60	0,00	
Total général			6 618 082,00	3 330 137,37	283 686,79	146 474,43	0,00

Le Président rappelle le résultat de l'exercice soit 600 000 €.

Il informe l'assemblée qu'une réflexion sur le prix évolutif de l'eau est en cours. (Une délibération sera proposée en octobre 2023)

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 – Budget Eau.

DEL 03-04-2023/04 -BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président informe que le Conseil communautaire s'est réuni le 13 MARS 2023 pour la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir voter le BUDGET PRIMITIF 2023 – ASSAINISSEMENT, par chapitre, ce dernier s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

Chap.	LIBELLES	BP 2023
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	917 821,00
012	Charges de Personnel & frais assimilés	699 370,00
014	Atténuation de produits	150 000,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 636 709,00
042	Opérations d'ordre entre section	850 000,00
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00
66	Charges financières	190 100,00
67	Charges exceptionnelles	166 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat	200 000,00
	DEPENSES D'EXPLOITATION	6 010 000,00
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	3 131 502,55
013	Atténuation de charges	-
042	Opérations d'ordre entre section	150 000,00
70	Produits des services, du domaine	2 546 328,20
73	Impôts et Taxes	-
74	Dotations, subventions, participations	179 100,00
75	Autres produits de gestion courante	960,00
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	2 109,25
78	Reprise sur provisions et dépréciations	-
79	Transfert de charges	-
	RECETTES D'EXPLOITATION	6 010 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CH.	LIBELLES	BP 2023
DEPENSES		
001	Solde d'exécution d'invest. reporté	292 449,63
020	Dépenses imprévues invest.	
040	Opérations d'ordre entre section	150 000,00
041	Opérations Patrimoniales	100 000,00
13	Subventions d'investissement	
16	Remboursements d'emprunts & dettes	470 000,00
20	Immobilisations Incorporelles	264 776,19
204	Subventions d'investissement	-
21	Immobilisations Corporelles	72 983,57
23	Immobilisations en cours	2 737 672,54
27	Avance trésorerie	
4581	Opérations pour compte de tiers	286 500,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 374 381,93
RECETTES		
001	Excédent investissement reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 636 709,00
024	Produits des cessions	
040	Opérations d'ordre entre section	850 000,00
041	Opérations Patrimoniales	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	
106	Réserves	
1068	Excédents de fonctionnement	301 152,93
13	Subventions d'investissement	200 020,00
16	Emprunts & dettes assimilées	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
20	Frais d'études	
21	Immobilisations Corporelles	
23	Immobilisations en cours	
4582	Opérations pour compte de tiers	286 500,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 374 381,93

Le budget fait l'objet d'une reprise anticipée du résultat telle qu'indiqué dans la note explicative.

Note explicative

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens et aux élus de comprendre les enjeux financiers de leurs collectivités et de leurs établissements publics.

Les projets de budgets 2023 des budgets annexes ont été établis selon le rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil communautaire et établis avec la volonté de maîtriser les dépenses d'exploitation, tout en maintenant un niveau optimal des investissements et en continuant d'assurer la qualité des services rendus, et ce sans recourir à un nouvel emprunt.

La présente note a pour vocation de présenter de manière synthétique le budget primitif du budget annexe de l'assainissement, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur concernant les instructions comptables et budgétaires de la nomenclature M49.

Il est tout d'abord important d'indiquer qu'une reprise anticipée des résultats est appliquée. Le résultat de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, les restes à réaliser et la prévision d'affectation de résultat ont été inscrits dans le budget primitif. L'affectation de résultat prévisionnel est de **3 131 502 ,55 €**.

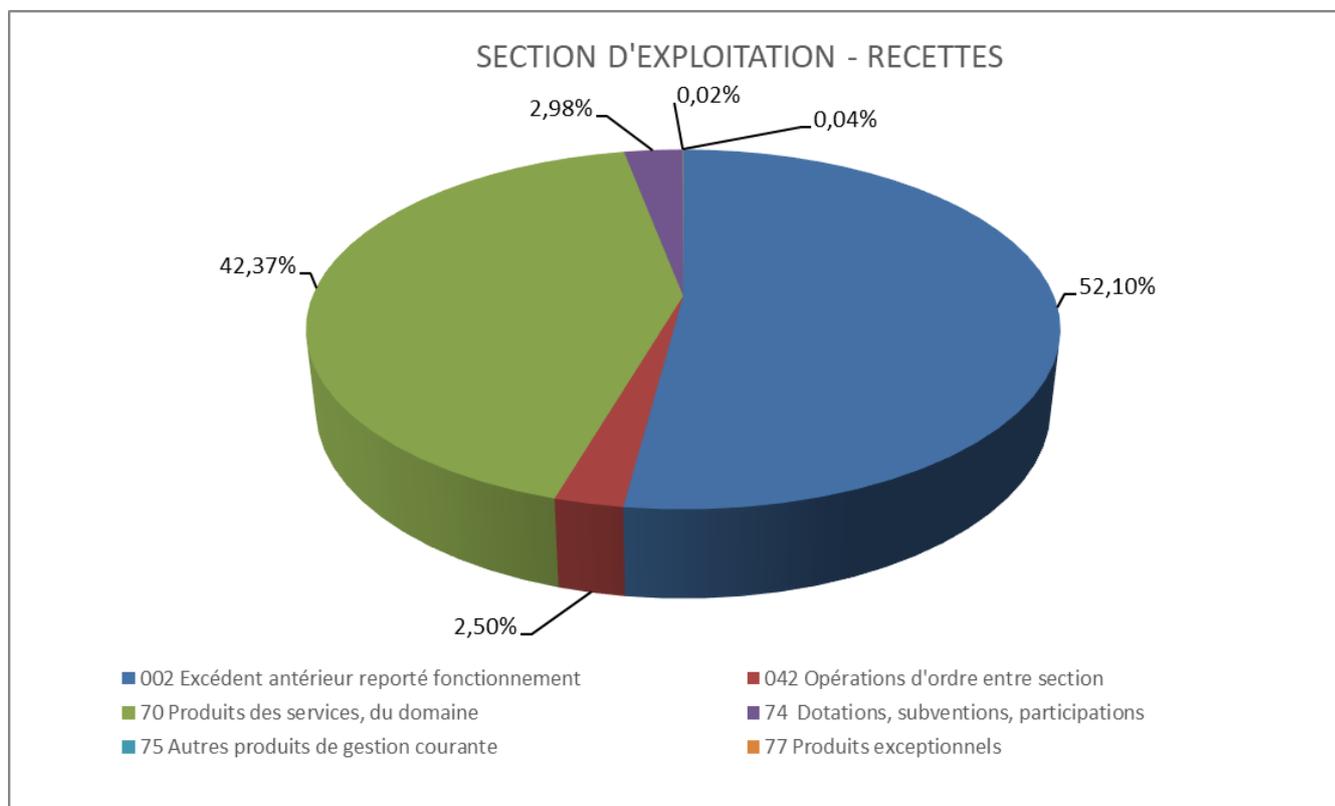
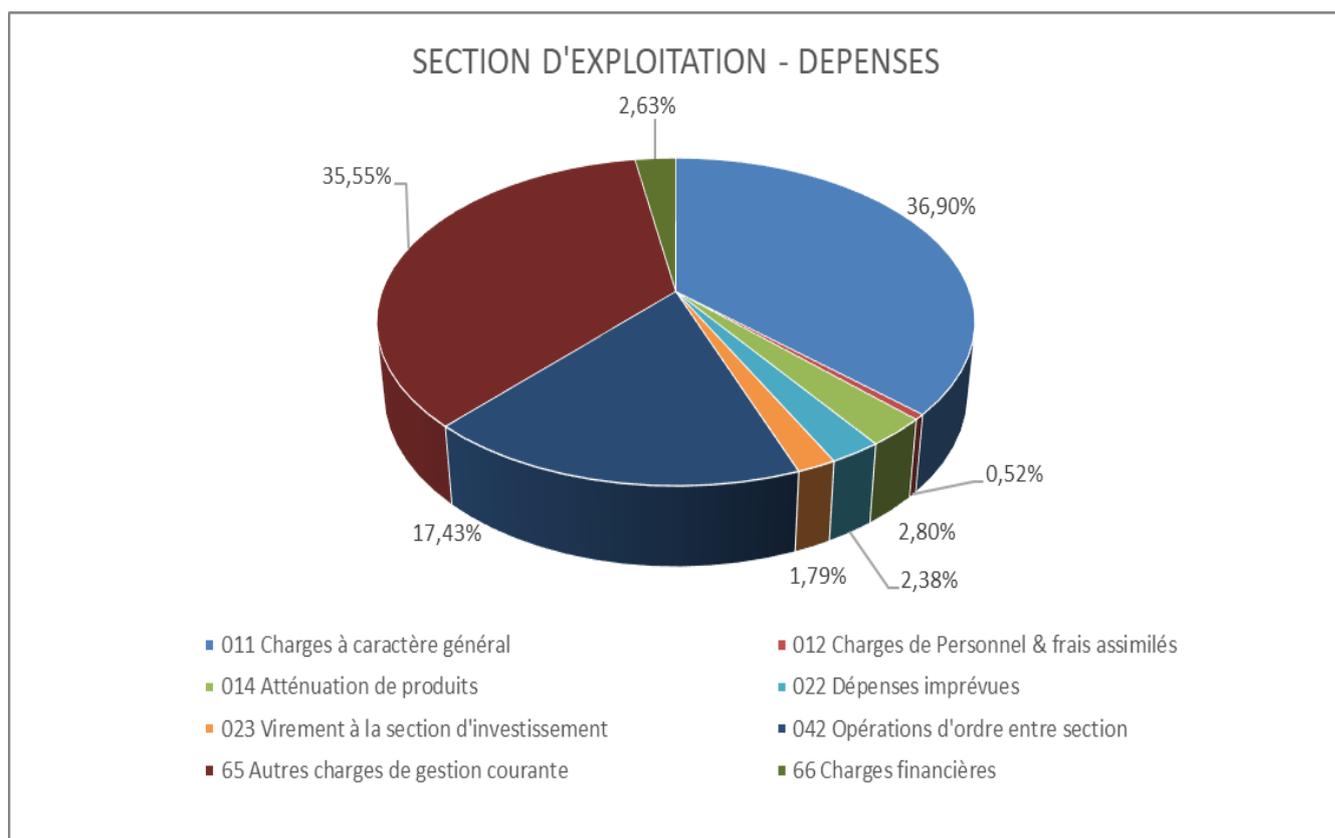
Le budget Assainissement de la Communauté de communes du Liancourtois totalise 10 384 381 ;93 € (9 389 294.00 € en 2022, soit 995 087.93 € supplémentaires).

S'agissant de la **section d'exploitation** (6 010 000 € – contre 5 549 322.39 € en 2022), le but est de maintenir les dépenses d'exploitation ; mais également de tenir compte des augmentations de charges à caractère général ainsi que des charges de personnel.

Le chapitre du virement de la section d'investissement est le chapitre le plus conséquent avec 36,90 % des dépenses d'exploitation (41,72 % en 2022). Cette dépense permet de financer et d'équilibrer la section d'investissement.

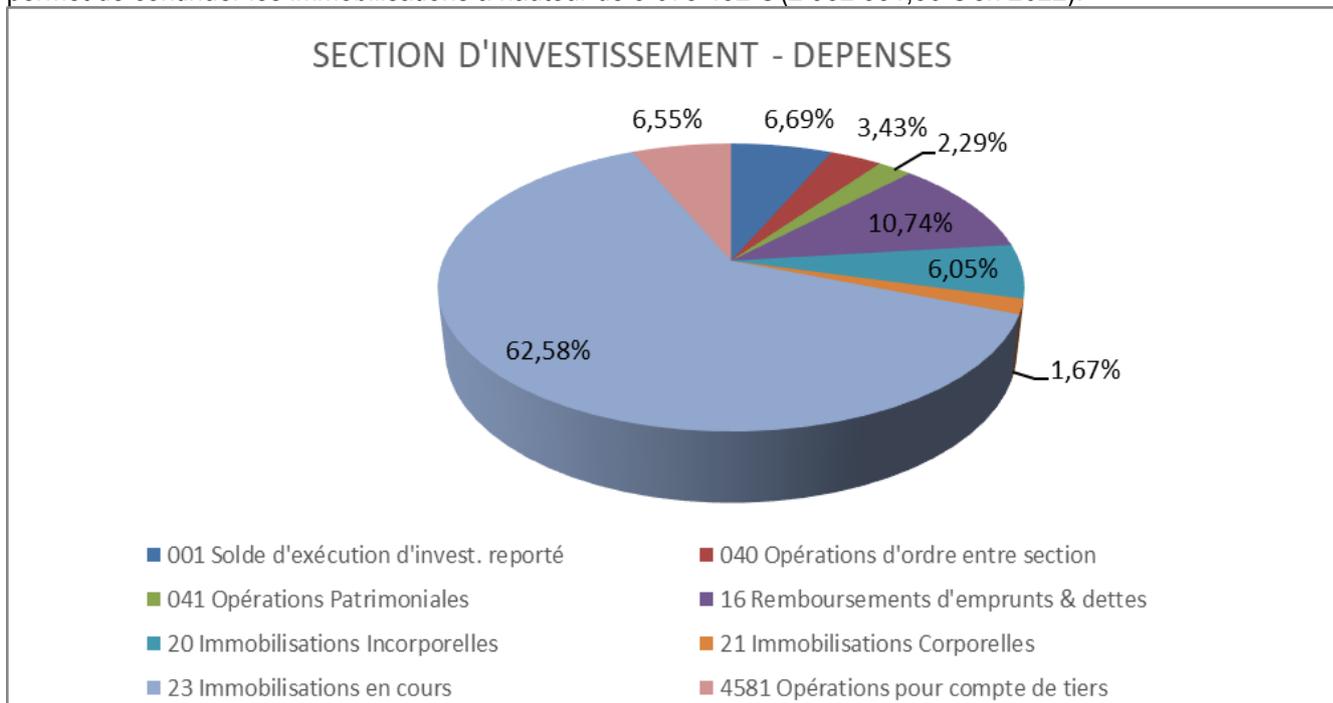
Les charges à caractère général sont le deuxième chapitre de dépenses de cette section avec 17,43 % des dépenses d'exploitation (15,74 % en 2022).

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

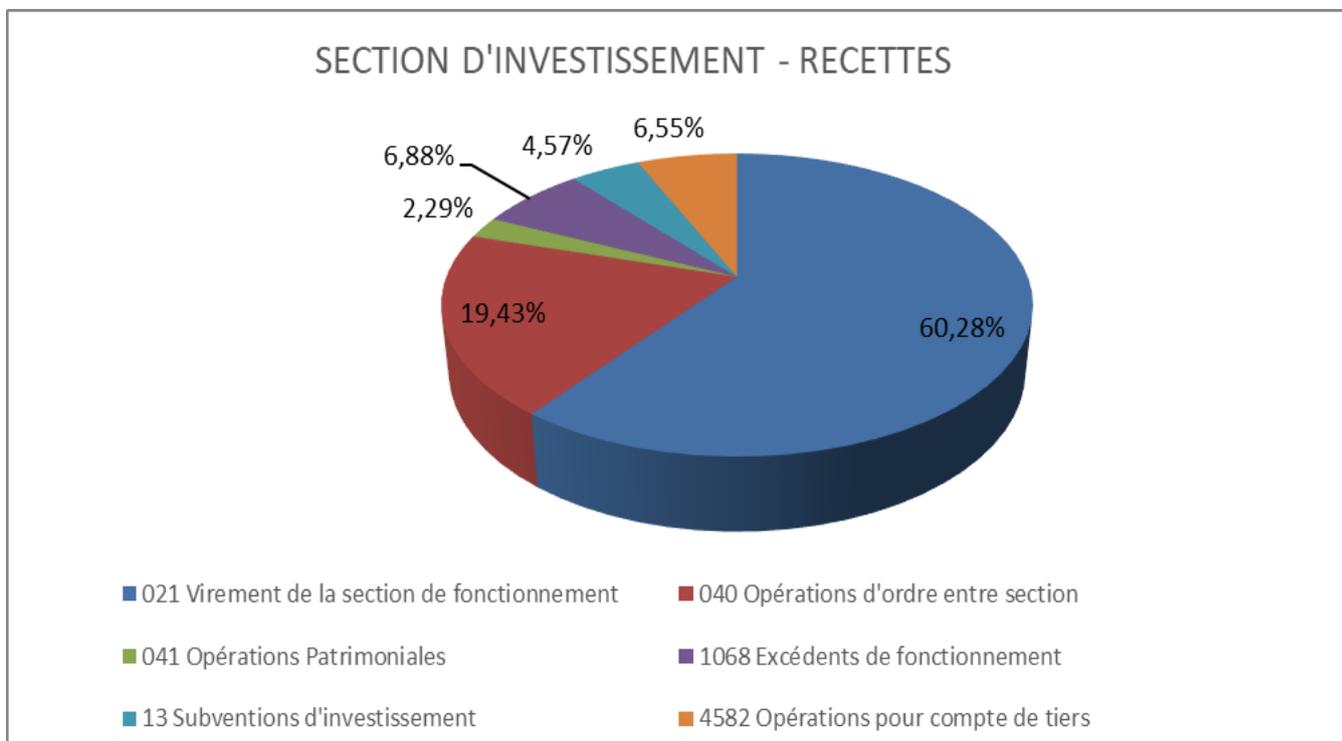


Les produits des services (facturation de la part assainissement) couvrent 42.37 % (42,79 % en 2022) du total des recettes de la section d'exploitation

Concernant la **section d'investissement** (4 374 381,93 – contre 3 839 971,61 € en 2022), ce montant permet de continuer les immobilisations à hauteur de 3 075 432 € (2 952 331,86 € en 2022).

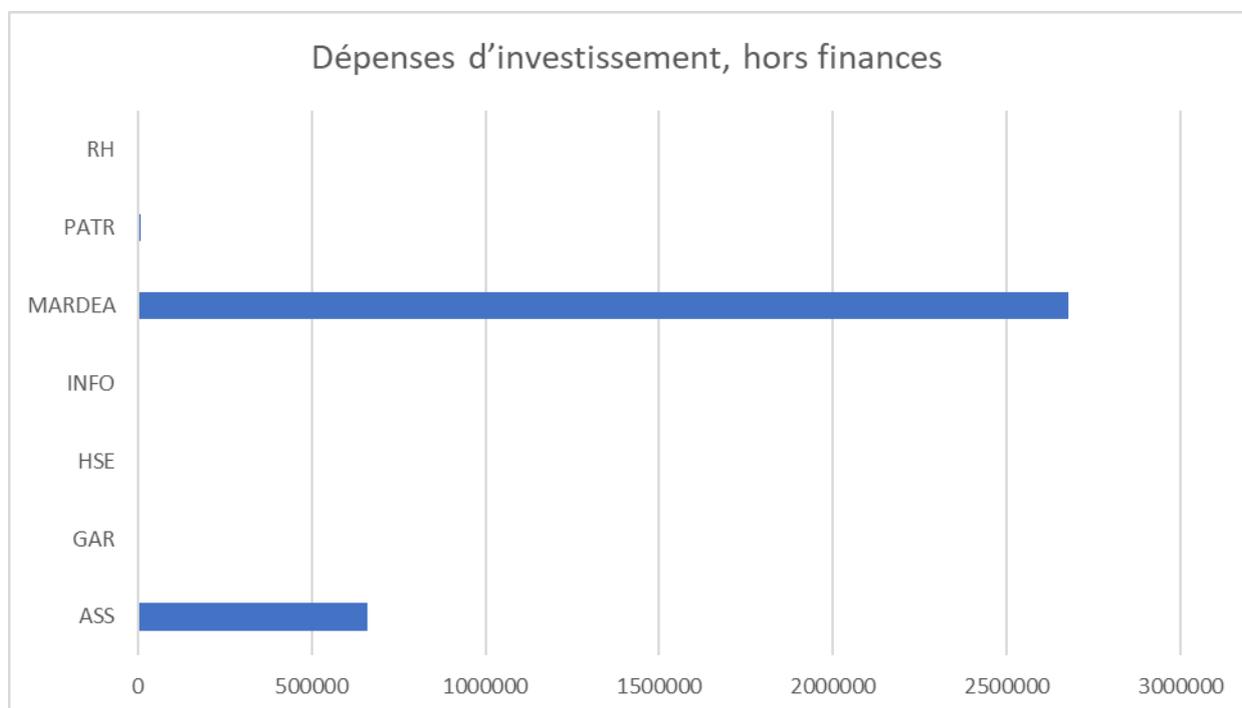
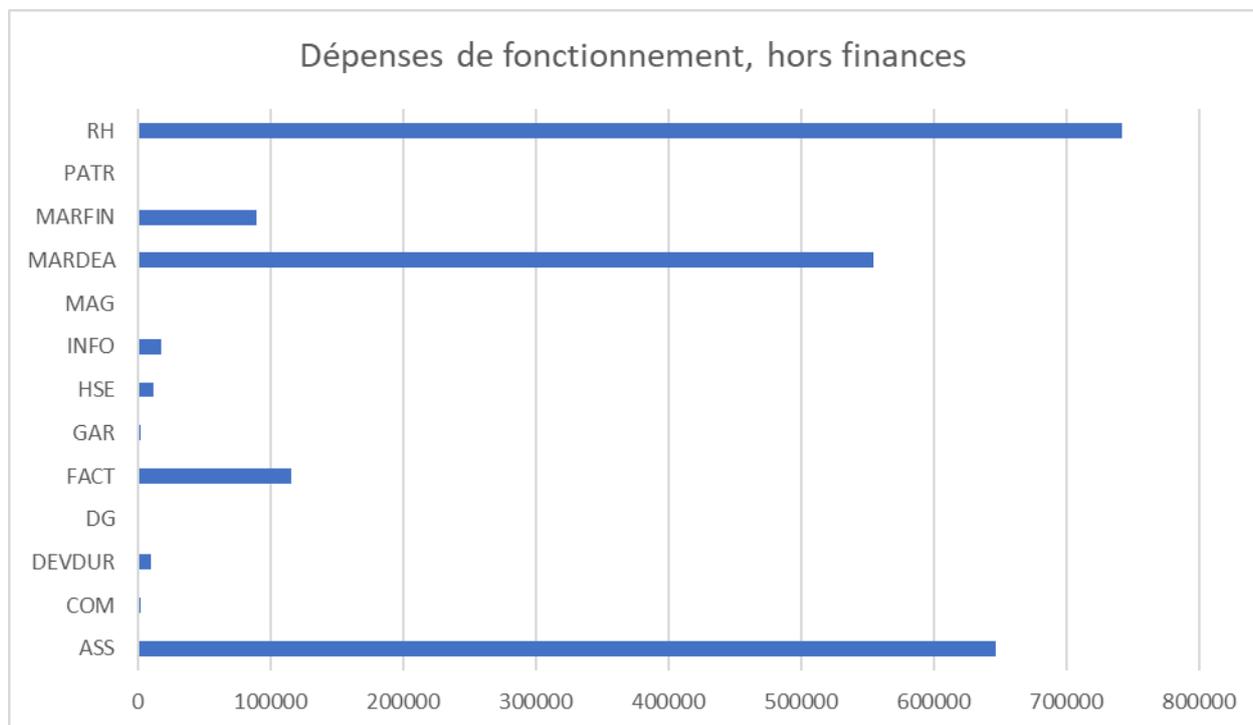


Les travaux correspondent aux dépenses les plus importantes du total des dépenses d'investissement.



Le virement de la section d'exploitation correspond à la dépense la plus importante du budget assainissement (60,30 % en 2022).

Les dépenses par gestionnaires de crédits / par service :



Enfin, le détail des emprunts sur l'exercice 2022 est le suivant (il n'est pas prévu de contracter de nouvel emprunt sur l'exercice 2022) :

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2023					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Nominal (2)	Annuité de l'exercice		
				Capital	Charges d'intérêt (15)	Interêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)			0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit			9 053 929,00	354 975,74	165 598,86	0,00
1641 Emprunts en euros (total)			9 053 929,00	354 975,74	165 598,86	0,00
207684	Caisse d'épargne de Picardie	25/07/2012	800 000,00	61 399,88	15 232,72	
5010302	Caisse des Dépôts et Consignations	13/09/2013	698 183,00	23 272,76	14 413,42	
MIN223092EUR	Dexia	25/08/2004	7 089 126,00	236 304,20	126 836,28	
MON522310EUR	Société de Financement Local		466 620,00	33 998,90	9 116,44	
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)			1 667 966,00	111 197,67	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)			1 667 966,00	111 197,67	0,00	0,00
062664/01	Agence de l'Eau Seine Normandie	12/12/2007	80 000,00	5 333,33	0,00	
070109 01	Agence de l'Eau Seine Normandie	13/03/2007	279 000,00	18 600,00	0,00	
0701091	Agence de l'Eau Seine Normandie		185 285,00	12 352,33	0,00	
1005996	Agence de l'Eau Seine Normandie	15/10/2008	62 800,00	4 186,62	0,00	
1006008	Agence de l'Eau Seine Normandie	15/10/2008	39 308,00	2 620,53	0,00	
1030001	Agence de l'Eau Seine Normandie	17/10/2017	141 124,00	9 408,27	0,00	
1065490	Agence de l'Eau Seine Normandie	09/11/2016	81 972,00	5 464,80	0,00	
1068979	Agence de l'Eau Seine Normandie	12/06/2018	46 832,00	3 122,13	0,00	
1089512	Agence de l'Eau Seine Normandie	11/05/2021	83 513,00	5 567,53	0,00	
10271841	Agence de l'Eau Seine Normandie		21 662,00	1 444,13	0,00	
10300011	Agence de l'Eau Seine Normandie		564 498,00	37 633,20	0,00	
10654901	Agence de l'Eau Seine Normandie	02/08/2019	81 972,00	5 464,80	0,00	
Total général			10 721 895,00	466 173,41	165 598,86	0,00

Le Président rappelle le résultat de l'exercice soit 530 000€.

Il indique que la priorité n'est plus donnée par l'AESN au financement du tout collectif mais à la désimperméabilisation des sols.

POUR : 26

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, vote le budget primitif 2023 – Budget Assainissement.

DEL 03-04-2023/05 - BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET SPANC

Monsieur le Président informe que le Conseil communautaire s'est réuni le 13 MARS 2023 pour la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir voter le BUDGET PRIMITIF 2023 - SPANC, par chapitre, ce dernier s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES

011	Charges à caractère général	867,79
012	Charges de personnel & frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	DEPENSES D'EXPLOITATION	967,79

RECETTES

70	Produits de services	300,00
74	Dotations et participations	0,00
002	Excédent antérieur reporté	667,79
	RECETTES D'EXPLOITATION	967,79

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00

RECETTES

021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00

Le budget fait l'objet d'une reprise anticipée du résultat telle qu'indiquée dans la note explicative.

Note explicative

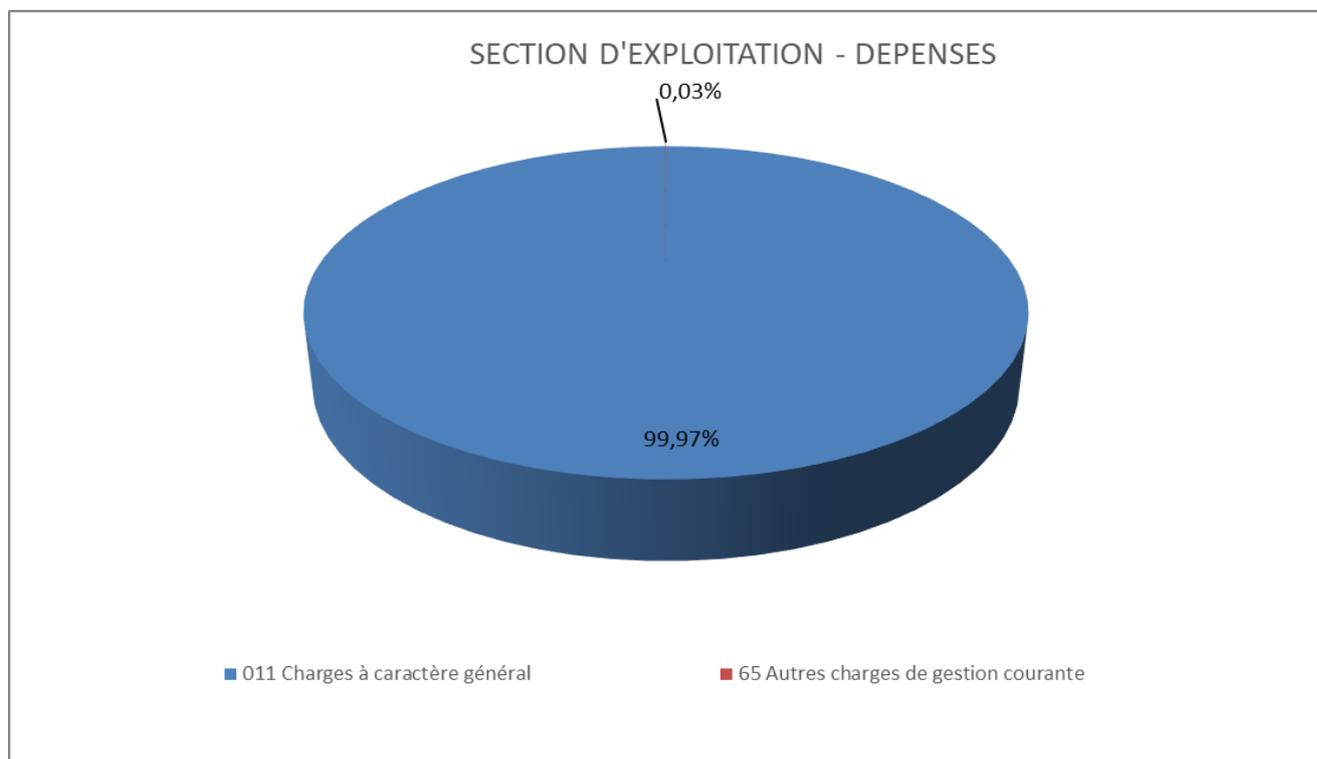
L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens et aux élus de comprendre les enjeux financiers de leurs collectivités et de leurs établissements publics.

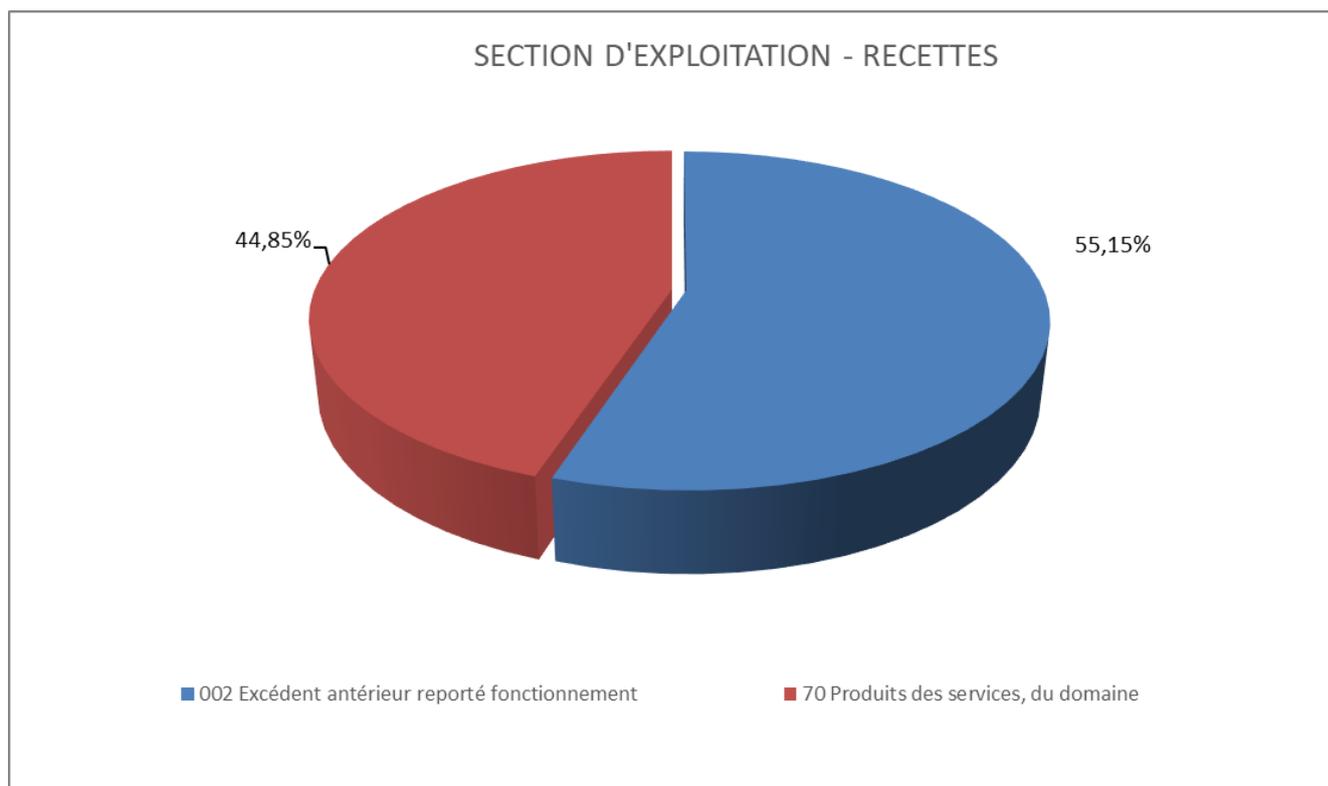
Les projets de budgets 2023 des budgets annexes ont été établis selon le rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil communautaire.

La présente note a pour vocation de présenter de manière synthétique le budget primitif du budget annexe SPANC, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur concernant les instructions comptables et budgétaires de la nomenclature M49.

Il est tout d'abord important d'indiquer qu'une reprise anticipée des résultats est appliquée. Le résultat de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, les restes à réaliser et la prévision d'affectation de résultat ont été inscrits dans le budget primitif. L'affectation de résultat prévisionnel est de **667,79 €**.

Concernant la section d'exploitation (**967,79 €**), les recettes sont peu importantes puisque les contrôles ont été principalement faits à la création du service.





Concernant la **section d'investissement**, aucun investissement n'est prévu pour l'année 2023.

Depuis la création du budget en 2015, aucun emprunt n'a été contracté, et il n'est pas prévu d'en contracter.

POUR : 26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, vote le budget primitif 2023 – Budget Spanc.

DEL 03-04-2023/06 - Adoption des clés de répartition des charges sur les différents budgets

Les budgets principal et annexes supportent des charges générales et de personnel alors que certaines de ces charges concernent également les autres budgets.

En fin d'exercice, ces charges font l'objet d'une refacturation par le budget principal aux budgets de l'eau potable, de l'assainissement et éventuellement du SPANC. De même, certaines charges sont refacturées par le budget de l'eau aux budgets de l'assainissement, voir du SPANC.

Calcul des Clés de Répartition 2023

Charges Concernées	Principal	Eau	Assainissement	SPANC	
Charges Générales					
Service finances Nombre d'écritures comptables par budget Logiciels finances, maintenance informatique Documentation & abonnement gestion financière	52,35%	25,21%	22,44%	0,00%	100,00%
Gestion informatique - Acquisition Nombre de postes informatiques Charges liées au nombre de postes	63,46%	30,77%	5,77%	0,00%	100,00%
Service du personnel Nombre de paies calculées dans l'année par budget Frais de gestion liées au personnel (Abonnements, FIPHFP, CDG60...)	78,54%	18,84%	2,62%	0,00%	100,00%
Direction Générale En part égale sur chacun des budgets abonnements journaux, documentation générale	33,34%	33,33%	33,33%	0,00%	100,00%
Sensibilisation environnement Nombre d'actions par budget frais de gestion général du service	88,00%	9,00%	3,00%	0,00%	100,00%
Fournitures administratives - Copieurs - Communication Suivant le nombre d'utilisateurs par services	62,75%	31,37%	5,88%	0,00%	100,00%
Assurances Prévoyance élus, RC et protection juridique 1/3 sur chacun des budgets	33,34%	33,33%	33,33%	0,00%	100,00%

Calcul des Clés de Répartition 2023

Charges Concernées	Principal	Eau	Assainissement	SPANC	
Assurances DAB Selon les services concernés	63,44%	18,28%	18,28%	0,00%	100,00%

Charges liées aux bâtiments <u>du siège</u> En fonction des superficies occupées par les services Charges Bat 1 Charges à caractère général (électricité, contrats et maintenance des bâtiments)	63,44%	18,28%	18,28%	0,00%	100,00%
Charges liées au nombre d'utilisateurs Charges Bat 2 Eau, Téléphone, Frais de Gestion des Copieurs, Fontaines à Eau, Boissons	59,46%	32,43%	8,11%	0,00%	100,00%
Véhicules services en commun <i>Exemple : Kramer</i>	50,00%	50,00%	0,00%	0,00%	100,00%

Charges Salariales					
Service du personnel Nombre de paies calculées dans l'année par budget Charges salariales du service	78,54%	18,84%	2,62%	0,00%	100,00%
Agents polyvalents du service technique général de la collectivité Selon la répartition du temps de travail Espaces verts du Département Eau & Assainissement Entretien bâtiments, divers & gestion du service	92,10%	3,20%	4,70%	0,00%	100,00%
Archives	33,34%	33,33%	33,33%	0,00%	100,00%

Calcul des Clés de Répartition 2023

Charges Concernées	Principal	Eau	Assainissement	SPANC	
Sensibilisation environnement Nombre d'actions par budget Charges salariales	88,00%	9,00%	3,00%	0,00%	100,00%
Elus de l'Exécutif 1/3 sur chacun des budgets Président & les 3 premiers Vices-Présidents	33,34%	33,33%	33,33%	0,00%	100,00%
Commissions Chédeville - Piscine - Environnement Déchets Commissions : Chédeville - Piscine - Environnement Déchets 3 indemnités	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
Commission Finances - Nombre d'écritures comptables par budget Vice Président - Animateur de commission	52,35%	25,21%	22,44%	0,00%	100,00%
Commission Assainissement Vice Président - Animateur de commission	-	-	100,00%		100,00%
Service du Personnel - RH N-1 - 01 Effectif des Titulaires & Stagiaires au 31/12 Sans le Personnel de l'Eau & de l'Asst puisque l'on fait 2 Mandats <i>Ex : Assurances "Risques Statutaires"</i>	72,41%	25,86%	1,73%	0,00%	100,00%
Service du Personnel - RH N-1/02 Effectif des Titulaires & Stagiaires & tous les NT au 31/12	73,33%	23,34%	3,33%	0,00%	100,00%
Service du Personnel - RH N-1/03 Effectif des Titulaires & Stagiaires & les NT permanents au 31/12	70,73%	25,61%	3,66%	0,00%	100,00%

Calcul des Clés de Répartition 2023

Charges Concernées	Principal	Eau	Assainissement	SPANC	
Service du Personnel Charges salariales service finances	52,35%	25,21%	22,44%	0,00%	100,00%
Service du Personnel Charges salariales service Marchés Publics selon le nombre de marchés passés l'année n-1	64,88%	11,82%	23,30%	0,00%	100,00%
Direction Générale charges salariales du service en parts égales sur les trois budgets principaux	33,34%	33,33%	33,33%	0,00%	100,00%
Gestion informatique charges salariales du service	33,34%	33,33%	33,33%	0,00%	100,00%
Charges Département Eau Potable					
Charges payées sur le Budget EAU à répartir sur l'Assainissement					
Affranchissement, mise sous plis des factures, des courriers aux abonnés...	0,00%	50,00%	50,00%	0,00%	100,00%
Frais de gestion et charges courantes liées aux deux services					
Acquisition et maintenance de logiciels spécifiques à un service (facturation de l'eau, des branchements, SIG...)	0,00%	50,00%	50,00%	0,00%	100,00%
Charges salariales du service					
Selon la répartition du temps de travail - % appliqué sur la masse salariale	8,61%	70,24%	21,15%	0,00%	100,00%
Charges Département Assainissement					
Charges salariales du service					
Selon la répartition du temps de travail - % appliqué sur la masse salariale	20,00%	0,00%	80,00%	0,00%	100,00%

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les clés de répartition sont soumises au vote du Conseil communautaire au moment de l'adoption des budgets primitifs de l'exercice ou après leur adoption.

Monsieur le Président propose d'adopter ces clés de répartition, telles que définies dans le tableau ci-annexé.

POUR : 26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, adopte les clés de répartition des charges sur les différents budgets.

DEL 03-04-2023/07 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : RECYCLERIE ET AMICALE DU PERSONNEL

ADMINISTRATION GENERALE

La convention signée avec l'association Sud Oise Recyclerie (SOR) est à renouveler chaque année. Cet outil a été créé en 2010 par la volonté de quatre intercommunalités (la Communauté de l'Agglomération Creilloise, la Communauté de communes de Pierre Sud Oise, la Communauté de communes du Pays d'Oise et d'Halatte et la Communautés de communes du Liancourtois « la Vallée dorée »).

Aussi, il est demandé aux Conseillers communautaires d'autoriser Monsieur le Président à signer une nouvelle convention pour l'année 2023 avec l'association SOR et de verser une subvention d'un montant de **21 222 €** au titre de l'année 2023 (pour mémoire ce montant est inchangé depuis 2015).

BUDGET PRINCIPAL

Nom de l'Organisme	Montant 2023
Amicale du Personnel	28 655,00 €

BUDGET EAU

Nom de l'Organisme	Montant 2023
Amicale du Personnel	12 271,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Nom de l'Organisme	Montant 2023
Amicale du Personnel	5 153,00 €

Mme VAN ELSUWE est absente de la salle au moment du vote.

Le Président souhaiterait qu'un point soit fait sur le bilan d'activité de la Recyclerie. M. BOUCHER propose à Mme COQUELLE de s'en charger puisqu'elle assistera prochainement à une présentation de cette association ainsi qu'à son conseil d'administration.

POUR : 25

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, autorise Mr le Président, à signer une nouvelle convention avec l'association SOR, et accepte le montant des subventions indiqué ci-dessus.

DEL 03-04-2023/08 – VOTE DU MONTANT DE LA REDEVANCE SPECIALE

En date du 3 octobre 2005, le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2006, en vertu de l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Redevance Spéciale pour les professionnels et administrations produisant plus de 0,340 m³ de déchets résiduels par semaine sur le territoire de la Communauté de communes du liancourtois.

Son montant au m³ depuis l'année 2021 a été fixé à 19,264€/m³ par délibération du 08 mars 2021.

Monsieur le Président propose d'appliquer, pour 2023, le même montant, sans revalorisation compte tenu des éléments du coût pour ce service.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Le Président indique qu'il n'y aura pas d'augmentation de la redevance spéciale. Il précise que cette redevance finance la totalité du service des professionnels.
Si les professionnels paient la redevance, ils ne paient pas la TEOM.*

POUR : 26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, approuve ce montant pour l'année 2023, autorise Monsieur le Président, à percevoir les sommes correspondantes et à signer tous les actes afférents à ce dossier.

DEL 03-04-2023/09 VOTE DES TAUX 2023

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

Pour donner suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 13 mars 2023, Monsieur le Président propose de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2023 de manière identique à 2022.

Pour 2023, il est nécessaire de réintroduire les données de taxe d'habitation, à la suite de l'achèvement de la réforme de cette dernière (article 16 de la LFI 2020, qui rend obligatoire le vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés (THRS). Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Aussi, Monsieur le Président propose de voter les taux suivants :

	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation	7,11	7,11	7,68	7,68	7,68	7,68	7,68
Foncier bâti	9,80	9,80	9,80	9,85	9,85	9,85	9,85
Foncier non bâti	22,65	22,65	22,65	22,77	22,77	22,77	22,77
Cotisation foncière des entreprises	7,17	26,74 (FPU)	26,74 (FPU)	26,74 (FPU)	26,74 (FPU)	26,74 (FPU)	26,74 (FPU)

POUR : 26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, approuve les taux 2023.

DEL 03-04-2023/10 VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale qui assurent la collecte des déchets peuvent instituer une taxe destinée à permettre de couvrir les dépenses liées à ce service.

Sont soumis à cette taxe les propriétaires ou usufruitier d'une propriété soumise à la taxe foncière.

Si le bien imposé à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives.

Cette taxe couvre 52.5 % du coût réel du service en 2021, pour donner suite à la mise en place d'importants efforts qui ont été entrepris pour rationaliser les coûts, le reste est financé par la fiscalité locale. Une étude sur le passage à la tarification incitative est en cours.

C'est pourquoi, Monsieur le Président propose de continuer d'augmenter progressivement cette taxe (+ 5 %) et de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2023, à 8.03 %.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pour mémoire,

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TEOM	5.13	5.54	5.82	6.11	6.41	7.27	7.63	8.03

A titre d'information, cette augmentation, représente, en moyenne, environ 12 € par an par foyer fiscal, soit 1 € par mois par foyer fiscal (hors revalorisation des bases).

POUR : 25
ABSTENTION : 1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, vote le taux.

DEL 03-04-2023/11 FIXATION DE LA TAXE GEMAPI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Créée par la loi MAPTAM du 27/01/2014, la compétence « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence obligatoire qui s'articule autour des missions définies aux alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence a été confiée depuis le 01/01/2018 aux communes avec un transfert automatique aux EPCI-FP (Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre).

La gestion des milieux aquatiques

La compétence GEMA correspondant aux alinéas 1, 2, 8 a été transférée au Syndicat Mixte du Bassin versant de la Brèche et au Syndicat Mixte Oise Aronde couvrant le territoire de la Communauté de communes. Ces syndicats exercent cette compétence en lieu et place des anciens Syndicats de rivière et syndicat mixte des marais de Sacy.

Concernant la GEMA, ces syndicats ont pour principales missions :

- Réalisation de travaux en rivière (opérations de renaturation et de restauration des zones humides, cours d'eau ou plan d'eau, entretien des berges, de la ripisylve et des atterrissements des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau),
- Pour le SMOA, la gestion des marais de Sacy,
- Apport de conseils aux riverains et usagers des rivières,
- Suivi et surveillance des cours d'eau (qualité, dysfonctionnements, dégradations...),
- Apport de conseils aux collectivités sur les projets touchant les milieux aquatiques : franchissement d'un cours d'eau, voie verte...,
- Reprise de l'inventaire des zones humides,
- Apport de conseils et appui technique aux collectivités pour la gestion des zones humides,
- Assistance technique aux communes pour les projets de lutte contre le ruissellement : conseils, définition de cahiers des charges, appui à la recherche de financement, suivi des prestataires...,
- Sensibilisation des scolaires, des riverains et des élus aux milieux aquatiques.

Pour la réalisation de ces missions, le coût de la cotisation (2023) est fixé annuellement à (hors actualisation éventuelle des syndicats) :

- Pour le SMOA (communes de Rosoy, Labruyère, Verderonne) : 2 965.62 €
- Pour le SMBVB (communes de Bailleval, Cauffry, Laigneville, Liancourt, Mogneville, Monchy-St-Eloi, Rantigny) : 28709.98 €.

Soit un montant de **31 675.60 €**.

Ces syndicats n'ont pas prévu de prendre la compétence inondation.

La prévention des inondations

La Communauté de communes exerce cette compétence depuis le 01/01/2018. Elle a donc la responsabilité de la lutte contre les inondations depuis cette date.

Elle correspond à l'alinéa 5 de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

La Communauté de communes n'est pas classée territoire à risque inondation, pour autant elle doit mettre en œuvre des actions visant à lutter contre les ruissellements en zone urbaine quand l'intensité des phénomènes est telle qu'ils provoquent des inondations par suite de la saturation des réseaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Ainsi, les opérations de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement dès lors qu'elles contribuent à réduire le risque inondations peuvent être intégrées dans la PI. Peuvent donc être financés au titre de la compétence PI, les ouvrages hydrauliques conçus de manière à limiter les dommages, en ralentissant ou en stockant de manière provisoire les eaux de ruissellement en amont des secteurs à enjeux. Cela nécessite donc la réalisation au préalable d'études hydrauliques précises identifiant les enjeux protégés et le niveau de protection.

Sont toutefois exclus de la compétence PI les opérations portant sur les réseaux.

Ainsi, les opérations permettant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement réalisées, et donc financées, au titre de la compétence PI ne peuvent pas porter sur les réseaux d'eaux pluviales, ou sur les réseaux d'assainissement dans le cas de réseaux unitaires, quand bien même elles contribueraient à diminuer les risques d'inondations :

- Les opérations sur les réseaux d'eaux pluviales concernent exclusivement l'exercice de la compétence assainissement et doivent être financées par le budget général,
- Les opérations sur les réseaux d'assainissement, dans le cas de réseaux unitaires, concernent exclusivement l'exercice de la compétence assainissement et doivent être financées par le budget annexe « assainissement » et le budget général.

Les travaux programmés en 2023

- Travaux pour améliorer la gestion des eaux pluviales et des eaux unitaires Place la Rochefoucauld et rue Victor Hugo (tranche ferme) à Liancourt. Ces travaux concourent à la lutte contre les inondations (volet PI) et la protection du milieu naturel en diminuant les rejets par temps de pluie du réseau unitaire (volet GEMA), pour un montant estimé de 380 714 €.
- Achat terrain pour la réalisation d'un bassin Place de la République à Rantigny : 45 000 €.
- Travaux pour améliorer la gestion des eaux pluviales et les problèmes de ruissellement rue de la République à Laigneville : 274 080 €.

Soit un total de **699 794 €**

Le financement de la compétence GEMAPI

En application de l'article 1530 bis du CGI (Code général des impôts), la loi permet aux EPCI de lever la taxe Gemapi, mais son instauration est facultative, les dépenses correspondantes pouvant être financées sur leur budget général.

Si elle est instaurée, elle ne doit permettre que le financement des actions en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Son montant est plafonné à 40€/habitant. Les bailleurs sociaux et leurs locataires en sont exonérés.

La collectivité fixe la recette qu'elle escompte de cette taxe. Les services fiscaux en déduisent une augmentation des taux taxes locales appliquées sur les feuilles d'imposition. Le montant de la taxe figure dans une colonne spécifique de la feuille d'imposition.

Ainsi, au vu des éléments présentés ci-dessus, Monsieur le Président propose :

- De fixer le prélèvement d'un produit de **200 000 €** pour l'exercice budgétaire 2023. Ce montant correspond à la part financée par la Communauté de communes aux organismes assurant la prise en charge de cette mission ainsi que la participation aux travaux liés à cette compétence sur montant total énoncé ci-dessus.

Ce montant est identique au montant du prélèvement des exercices 2021 et 2022

Le Président informe du maintien du montant acté en 2022. Pas d'augmentation en 2023.

POUR : 26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, vote le taux de la taxe 2023.

DEL 03-04-2023/12 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

BUDGET PRINCIPAL

Ressources Humaines

Depuis 2021, la réduction des effectifs du service ressources humaines et de la charge de travail croissante ont conduit à de fortes tensions aussi bien dans le service que dans la collectivité.

Au vu de la nécessité d'évaluer et développer les organisations, accompagner les agents et les services, optimiser la GPEEC, les conditions de travail, développer l'écoute et le dialogue social, Monsieur le président propose de permettre à la DRH de travailler sur ces sujets, aussi faut-il lui dégager du temps.

C'est ainsi que Monsieur le président propose de créer un emploi supplémentaire de gestionnaire carrière et paye au sein du service RH :

- Création d'un adjoint administratif à temps complet

Accueil siège social

L'actuelle hôtesse d'accueil du siège social de la communauté de communes, fera valoir ses droits à la retraite en 2024. Il est prévu de recruter une personne dès le mois d'octobre 2023, afin de la former et d'appréhender au mieux le fonctionnement de la collectivité pour un accueil de qualité et opérationnel dès le départ en retraite de notre agent. Des missions complémentaires pourraient être absorbées.

Ainsi Monsieur le président propose la création d'un emploi d'hôtesse d'accueil :

- Création d'un adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2023

Nomination stagiaires de contractuels

La communauté de communes emploie plusieurs contractuels de catégorie C occupant des emplois permanents. Cela concerne deux agents au DED, deux agents au STPOLY.

Ceux-ci ne peuvent être nommés stagiaires car positionnés sur des grades vacants et uniquement accessibles par concours.

Ces agents ont fait leurs preuves et vu le contexte national anxiogène, Monsieur le président propose de créer les emplois permettant de les nommer stagiaires :

- Création de quatre adjoints techniques à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023

Mme GARNIER souhaite que des recrutements soient organisés à la piscine pour accueillir les scolaires dans le cadre de l'apprentissage de la nage.

M. LEPORI explique que le métier d'éducateur sportif est tendu et qu'il est difficile de recruter.

Mme GARNIER comprend qu'il y est des difficultés de recrutement l'été car les emplois saisonniers sur les plages sont privilégiés mais elle s'en étonne durant les périodes scolaires.

Le Président ajoute que les classes à accueillir sont décidées par Mme WALBECQ, Conseillère pédagogique de circonscription en EPS. Il précise que l'ouverture de la piscine a été plus tardive, la priorité a donc été donnée à ceux qui avaient des évaluations en fin de cycle. Le problème ne se posera plus à la rentrée 2024.

M. LEPORI informe l'assemblée que des travaux sont en cours sur le toboggan qui devrait rouvrir pour les vacances de Pâques.

POUR : 26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, vote la modification du tableau des emplois.

DEL 03-04-2023/13 SERVICE DE LOCATION « VELODORE » : DEMANDE DE SUBVENTION AU SMTCO

La Communauté de communes s'est engagée dans le cadre de sa compétence mobilité à démocratiser l'usage du vélo sur le territoire afin d'en faire une alternative crédible à la voiture pour les déplacements courtes distances. Le conseil communautaire du 04 juillet 2022 a acté par délibération la mise en place d'un service de location longue durée de vélo à assistance électrique.

Le service « Vélorodé » repose sur une solution technique novatrice qui nécessite des efforts de communication afin de le faire connaître du grand public. Il a été lancé officiellement le 20 septembre 2022 et une trentaine de roues ont été louées à ce jour.

Le cadre général de subventionnement du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) ouvre des possibilités de financement pour une prise en charge partielle des coûts humains liés à une telle opération.

Par ailleurs, **le fonctionnement de ce service reposera en partie sur les équipes du Parc Chédeville**. Deux animateurs du Parc Chédeville seront chargés d'animer à raison de deux demi-journées par mois des sessions de retrait/retour/réparation du matériel loué.

Le service Vélorodé est adossé à la régie existante du Parc Chédeville. Le régisseur du Parc sera chargé d'encaisser le montant des locations lors de chaque session de retrait/retour/réparation du matériel loué.

L'animation du service Vélorodé reposera également sur un **partenariat entre la CCLVD et Sud Oise Recyclerie (SOR)**. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre de la convention triennale qui fixe la cotisation annuelle de la CCLVD à 21 222 €/an. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du SMTCO afin d'amortir la participation de la CCLVD selon les termes de la convention et proportionnellement au temps de travail alloué au Vélorodé (soit une demi-journée de présence à Chédeville pour deux agents de la SOR).

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pour rappel, la vocation sociale de la SOR s'exprime notamment par ses différentes missions qui visent à sortir des gens de situations de précarités (logement, mobilité...).

Pour rappel, les dépenses de matériels, (notamment l'achat des roues électriques) sont subventionnées à 60% par l'ADEME via l'appel à projet AVELO2.

M. BOUCHER précise que cette subvention finance les animations dans le cadre de MAI A VELO (par exemple).

POUR : 26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, autorise Mr le Président à solliciter auprès du syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) les demandes de subventions au taux le plus élevé possible pour ce projet ; et de signer tous les documents afférents à ce projet.

DEL 03-04-2023/14 CREATION D'UN TARIF DANS LE CADRE DE LA CREATION DU LOTISSEMENT OISE HABITAT SITUE SENTIER COURTIL TARTRON A BAILLEVAL

Dans le cadre de la création d'un lotissement situé sentier Courtil Tartron à Bailleval, l'aménageur OISE HABITAT a sollicité les services de la Communauté de communes du Liancourtois pour le chiffrage du raccordement d'eau potable de celui-ci au niveau de la rue de l'Ourmelet.

Ainsi, les coûts des travaux d'eau potable par la régie communautaire sont estimés à 1.641,50 € HT pour les travaux de raccordement.

Ce prix intègre :

- La fourniture et la pose des pièces d'adduction d'eau potable,
- La main d'œuvre et les matériels employés.

Ce prix n'intègre pas :

- La fourniture et la mise en œuvre du remblaiement avec des matériaux propres,
- La fourniture et la réalisation des enrobés,
- L'évacuation des déblais en décharge agréée,
- Des essais de compactage,

Le Président demande à l'autoriser à créer ce tarif.

POUR : 26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, autorise Mr le Président à créer ce tarif.

DEL 03-04-2023/15 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION – PROGRAMMATION 2023-2024

La Région a voté en septembre 2022 un accompagnement des communes et des territoires via un Appel à projets "fonds d'appui aux projets structurants" pour l'année 2023 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes).

Les projets soutenus devront notamment contribuer aux enjeux stratégiques régionaux suivants :

- Accélérer de façon avérée les dynamiques de transition territoriale (énergétique, numérique, économique, environnementale...);
- Rayonner au minimum sur un périmètre supracommunal et en cohérence avec les stratégies de développement territorial ;
- Contribuer au développement social et économique du territoire et renforcer son attractivité.

Dans ce cadre la Communauté de communes souhaite présenter le projet de réalisation d'une liaison douce entre la piscine et le Parc Chédeville permettant le développement de la mobilité douce sur le territoire ainsi que le projet d'aménagement d'un pumphack et d'un plateau d'apprentissage du vélo au Parc Chédeville. Ces deux projets sont complémentaires et s'inscrivent dans la politique de mobilité douce définie depuis 2021 par la CCLVD et notamment auprès des jeunes publics.

L'enveloppe prévisionnelle du projet de liaison douce est de 418 000 € HT.

L'enveloppe prévisionnelle de réalisation d'un pumphack et d'un plateau d'apprentissage du vélo est de 300 920 € HT. Ces projets seront réalisés sur 2023-2024.

Le parc Chedeville est situé entre Clermont et Creil dans le département de l'Oise au cœur de la Communauté de communes de la Vallée Dorée à 60 km de Paris.

Cet espace public de six hectares est destiné à sensibiliser les publics à l'environnement et au développement durable à travers des équipements et des animations.

La fréquentation du site est importante et en progression avec plus de 50 000 visiteurs en 2018 et 2019. Les typologies de clientèles sont principalement des publics enfants et adolescents, soit dans le cadre scolaire et centres de loisirs, soit en famille avec des possibilités de privatisation partielle et d'animations sur mesure.

Les élus du territoire souhaitent donner un nouvel élan à ce site en ajoutant 14 hectares supplémentaires avec une ambition de développer les loisirs mais également l'hébergement touristique.

Une étude de développement a été réalisée afin de définir une stratégie de développement du Parc de Chedeville à partir d'une analyse de son fonctionnement, de ses publics et de sa réalité économique, qui a été mise en perspective pour proposer différentes orientations de développement en tenant compte des

évolutions de l'environnement immédiat et de l'opportunité d'extension dans le bois voisin.

Il ressort de cette étude que le Parc Chédeville doit diversifier son offre d'activités de loisirs et que l'accès au site doit être repensé. La création d'une liaison douce à travers le boisement ouvrira un

Il ressort de cette étude que le Parc Chédeville doit diversifier son offre d'activités de loisirs et que l'accès au site doit être repensé. La création d'une liaison douce à travers le boisement ouvrira un accès direct en modes actifs depuis Liancourt, qui permettra un accès aisé depuis notamment les collèges de Cauffry et Liancourt.

De plus, les élus souhaitent diversifier l'offre du Parc en proposant notamment des activités à destination des adolescents en lien avec l'écomobilité.

Il est envisagé de créer un équipement à double usage : ludique et pédagogique. Une piste de pumprack accolée d'un plateau d'apprentissage du vélo seront créés dans l'enceinte de Chédeville. Le Plateau d'apprentissage sera créé en lieu et place de l'actuel plateau afin de limiter l'artificialisation des sols (le plateau actuel étant vétuste et sous-dimensionné).

La Communauté de Communes du Liancourtois la Vallée Dorée (CCLVD) a acquis la compétence mobilité en février 2021. La priorité a été donnée au développement des mobilités actives sur le territoire. Le Schéma Directeur des Modes Actifs a été approuvé en mars 2022. Il souligne la nécessité de relier les principaux sites communautaires.

La CCLVD souhaite aménager une voie verte entre la piscine intercommunale et la RD262 mise en service en juillet 2022 par le Département avec un prolongement jusqu'au Parc Chédeville. Cet axe a été classé comme structurant au schéma directeur des modes actifs du Liancourtois et constitue une Ains, le Parc Chédeville est un site communautaire reconnu qui propose des activités variées en lien avec les enjeux de développement durable. Le public visé étant principalement les enfants, la CCLVD en a fait le lieu qui centralise les actions de sensibilisation à l'écomobilité. Le Parc va se doter au printemps 2023 d'infrastructures sécurisées pour le stationnement des vélos. La création de cette liaison douce et du plateau d'apprentissage permettra au Parc Chédeville d'envisager de se faire labelliser en tant qu'« Accueil Vélo ».

Ce nouvel accès au Parc dans un cadre naturel sera l'occasion d'accoler à la voie verte un parcours pédagogique pour informer sur la faune et la flore qui peuplent les parcelles boisées traversées. La voie verte devra générer le moins d'impact possible sur son environnement, notamment un revêtement en enrobé est exclu dans la partie boisée du tracé. A noter que ce projet de voie verte s'inscrit dans une ambition plus large de valorisation de la zone humide acquise récemment par la CCLVD. Le secteur boisé étant considéré comme zone humide par le SAGE de la Brèche, une stratégie de compensation sera mise en place à hauteur de 200% selon la réglementation en vigueur. La liaison sera d'une longueur de 1750 m environ dont 300m déjà existants (tronçon longeant la RD262).

Enfin, cette voie verte permettra d'atténuer l'effet de coupure nord/sud créé par la RD262 entre la moitié nord et la moitié sud de la CCLVD.

L'enveloppe prévisionnelle des études et travaux de liaison douce est de 418 000 € HT (395 000 € HT de travaux + 22 971 € HT de MOE et d'études géotechniques). Le projet de pumprack et de plateau d'apprentissage du vélo représente un budget de 300 920 € HT.

Le budget global est donc de 718 920 € HT.

Le projet sera réalisé sur 2023 et 2024, le projet présenté financièrement au titre de 2023 correspond à la création de la liaison douce.

Aussi, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Conseil Régional les subventions les plus élevées pour les projets cités précédemment. Monsieur le Président demande également de l'autoriser à solliciter les dérogations éventuelles pour le démarrage de ces études et travaux.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée
Séance du 03 avril 2023
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

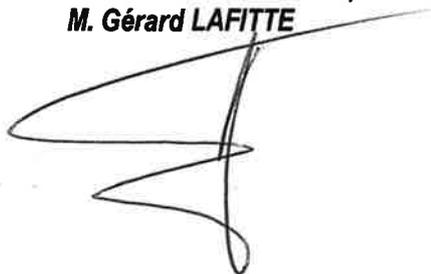
POUR : 26

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, autorise Mr le Président à solliciter auprès du Conseil Régional les subventions les plus élevées pour les projets cités précédemment, et autorise à solliciter les dérogations éventuelles pour le démarrage de ces études et travaux.

La séance est levée à 21h50

Fait à Laigneville le 03 avril 2023

**Le secrétaire de séance,
M. Gérard LAFITTE**



**Le Président,
M. Olivier FERREIRA**

